ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

2016

Rapport Associatif Annuel

ADVSEA Siège Social

12bis bd Saint-Ruf
84000 AVIGNON

☏ 04 90 80 63 80 🖷 04 90 80 63 84
siege@advsea84.asso.fr

ADVSEA

SOMMAIRE

I- RAPPORTS DE GESTION 3

I-1. RAPPORT MORAL 3

I-2. RAPPORT FINANCIER 6
- I-2.1. Compte de résultat 6
- I-2.2. Bilan situation financière 7
- I-2.3. Répartition par financeur 7

II- ACTIVITÉ 2016 DE L'ASSOCIATION 8

II-1. L'ADVSEA : LES ÉLÉMENTS-CLÉ 8
- II-1.1. Identité et activités 8
- II-1.2. Cartographie des établissements et services au 01/06/2017 11

II-2. CONSEIL D'ADMINISTRATION 16
- II-2.1. Composition & organisation 16
- II-2.2. Gouvernance associative 17

II-3. ORGANISATION ASSOCIATIVE 18
- II-3.1. Organigramme général 18
- II-3.2. Management contributif transversal 19
- II-3.3. Instances de travail 19

II-4. TEMPS FORTS 21
- II-4.1. Élaboration de la stratégie associative 21
- II-4.2. Projet de réhabilitation du site patrimonial de la Verdière 22
- II-4.3. Plan d'actions des risques psycho-sociaux 25
- II-4.4. 80 ans de l'Association 26

II-5. CONTRIBUTION À L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE 29
- II-5.1. L'activité en chiffres : l'impact social au niveau des jeunes suivis 29
- II-5.2. Les politiques publiques locales 29
- II-5.3. Les partenariats 30

II-6. RESSOURCES HUMAINES 31
- II-6.1. Chiffres clés (Nombre de salariés au 31/12/2016 / ETP / Recrutements) 31
- II-6.2. Répartition du personnel et des différentes professions 31
- II-6.3. Parité homme/femme 32
- II-6.4. Moyenne d'âge 32
- II-6.5. Ancienneté moyenne 32
- II-6.6. Mouvements « Entrées-Sorties » / CDD-CDI 33
- II-6.7. Formation 34

II-7. REVUE DE PRESSE 2016 35

II-8. PERSPECTIVES 2017 39

III- ACTIVITÉS PAR STRUCTURE 41

III-1. INTRODUCTION 41

III-2. ACTIVITÉS PAR STRUCTURE 43

III-2.1. AEMO 43
III-2.2. MECS Le Moulin du Vaisseau 45
III-2.3. MECS la Verdière 47
III-2.4. SPST 49
III-2.5. AGBF 51
III-2.6. MJPM 53
III-2.7. SIE 55
III-2.8. SSJ 57
III-2.9. PFS 58
III-2.10. SAPSAD 60
III-2.11. Foyer les Sources 62

III-3. TRANCHE DE VIE 64

III-4. COORDONNÉES DES SERVICES 68

IV- REMERCIEMENTS 69

I- RAPPORTS DE GESTION

I-1. RAPPORT MORAL

Aimé MONTAL, Président de l'ADVSEA, ouvre l'assemblée générale, par ces mots...

L'heure est à la recomposition. Autrement dit, le temps est venu de se restructurer sur de nouvelles bases. L'exercice est semble-t-il délicat, mais pas impossible, et surtout indispensable si nous voulons préserver une action de solidarité dans un contexte de tensions multiples.

En effet, à l'heure où les besoins sociaux sont croissants, dans notre département de Vaucluse (7ème département le plus pauvre de France) et au sein même de son chef-lieu (14ème ville la plus pauvre de France), l'État et les collectivités locales peinent à financer les différents dispositifs d'accompagnement des personnes vulnérables. La rigueur budgétaire est de mise, au détriment parfois des actions d'accompagnement portées pas les acteurs du monde associatif, et donc des enfants et des familles, mais aussi au détriment de ceux et celles qui ont fait le choix professionnel de travailler dans le secteur social. De même, dans un contexte de difficultés sociales cumulées et complexes, nécessitant une approche particulièrement réactive, empreinte de complémentarité, et de plus en plus individualisée par rapport aux besoins de la personne, l'organisation du territoire et des politiques publiques, ainsi que les différents cadres réglementaires qui régissent nos missions, constituent de véritables freins.

Le mouvement associatif, dont l'action est inscrite au cœur de la société civile, a perçu depuis plusieurs années déjà ces évolutions préoccupantes. Il sait qu'elles vont bouleverser son modèle socio-économique sur lesquels reposent leurs activités et leurs principes d'action. Il y a donc eu parmi nous, des précurseurs de la pensée, des explorateurs de modèles hors-frontières, des innovateurs de projets expérimentaux. Il y a surtout eu l'envie et l'ambition du secteur associatif de relever un défi, celui de trouver les leviers de notre action malgré ces fortes contraintes actuelles, et peut être, in fine, grâce aux fortes contraintes nous obligeant à développer notre engagement et notre créativité parfois quelque peu égarés.

Les associations ont souvent démontré leur capacité à emprunter des logiques d'actions différentes, il faut bien leur reconnaître au moins ce mérite. Elles présentent une vitalité à agir face aux situations d'usure ou de tension telles que nous avons à les connaître aujourd'hui. Plus que jamais, nous souhaitons réhabiliter et mobiliser cette capacité d'action autrement connue sous le concept anglo-saxon « d'empowerment » et plus récemment défini par le concept de « démocratie contributive » dans les tout récents travaux de la Fonda. Il s'agit de remettre au centre de l'exercice démocratique les préoccupations et l'action des citoyens. Le mouvement associatif est complétement légitime, de par son expertise, de par son action collective, à porter ce nouveau mode non seulement de pensée mais surtout d'intervention, moteur d'une nouvelle cohésion sociale.

L'exercice de cette « renaissance citoyenne, inhérente à l'émergence d'une démocratie contributive » pour reprendre les mots du Préfet Yannick Blanc, actuel Président de la Fonda, va nous amener à devoir réfléchir comment mobiliser nos propres ressources et comment activer des leviers extérieurs au service des missions pour lesquelles nous nous sommes engagés.

Si l'exercice est séduisant, énergisant même, il n'en reste pas moins difficile car ambitieux. Après des années de questionnements et de doutes, puis de réformettes structurelles superficielles, l'inertie a pris le pas, puis finalement est venu le temps de la méfiance, de la peur, de la défiance en nos principes démocratiques. Il faut donc tout recomposer, tout repenser, tout reprogrammer.

Certains et certaines sont à pieds d'œuvre au niveau politique, nous le sommes aussi dans cette association, et ce depuis une année déjà. Nous portons en effet cette ambition de recomposition haut et fort, initiée par la stratégie associative que nous vous avons présentée lors de la dernière assemblée générale. Il s'agit là d'un mouvement de fond, résolument porteur pour l'avenir de notre Association.

Malgré des périodes de turbulences importantes dues à des aléas par nature imprévisibles, l'Association a engagé de profondes transformations ouvrant de nouvelles perspectives de travail. Faire évoluer notre projet, et par extension sans doute, notre modèle économique, dans le respect de nos valeurs, est un enjeu stratégique que chacun doit pouvoir mesurer, comprendre et partager.

En premier lieu, l'organisation de l'Association va être revisitée car elle est datée. Elle a en effet peu évoluée depuis sa création, et donne à voir une organisation totalement verticalisée favorisant nullement un travail transversal interservices et limitant toute démarche en termes de mutualisation. Face à un environnement, qui lui, a subi de profondes mutations de tout ordre et qui ne cesse d'évoluer, elle se trouve donc aujourd'hui largement inadaptée pour faire face à aux enjeux internes et externes actuels et à venir. Une organisation favorisant des rapprochements liés à des cadres d'intervention apportera plus de cohérence globale, de stabilité et de pérennité à l'Association. La question de la solidité associative est au cœur de la démarche, à la fois pour préserver l'existence et la qualité des cadres de missions, mais aussi pour garantir la fonction employeur et maintenir nos 260 emplois. L'organisation en pôles répond à des enjeux autour de 4 thèmes principaux, donnant du sens à cette démarche qui ne doit surtout pas se nourrir d'elle-même et être le reflet d'une pure volonté technocratique ou normative. L'idée directrice de ce changement, qui se trouve être le fil rouge de la stratégie associative, est de favoriser les conditions de mise en œuvre d'un développement durable éducatif local. L'usager est, et doit, rester notre principale préoccupation. En terme d'organisation, cela nécessite de sortir des rigidités dont nous pouvons être les propres architectes, car elles font repères et parfois remparts face aux incertitudes et pressions lourdes inhérentes au secteur social.

Le second chantier, ouvert dès janvier 2016, a été celui de la gestion du patrimoine de l'ADVSEA. Site emblématique de l'Association, « la Verdière » a perdu de son attractivité au fil du temps et se trouve désormais en assez mauvais état. Par ailleurs, un certain nombre de nos immeubles sont inadaptés pour des questions de normes diverses, de superficie, de sécurité. Il a donc été décidé un programme de réhabilitation complet du site de la Verdière, destiné à accueillir la quasi-totalité des services et établissements. À l'évidence, le projet de la Verdière va remettre en dynamique toute l'Association, dans ses différentes composantes. Il va également offrir la possibilité à l'Association de s'ouvrir sur les enjeux plus larges du secteur de l'économie sociale et solidaire. L'Association fait à ce stade le choix d'une implantation locale qui va lui permettre de développer sa capacité à agir en puisant dans ses ressources internes et externes. Elle mise sur la fédération des bonnes volontés, des compétences et des solidarités locales afin d'impulser un nouvel élan prometteur eu égard à sa double vocation, sociale et sociétale.

Enfin, l'Association a opéré une recomposition de ses relations partenariales afin d'ancrer son action sur le territoire, au plus près des besoins repérés des populations par les décideurs publics. Le Conseil départemental associe très régulièrement l'Association à ses réflexions et travaux. Sa fonction d'expertise et d'opérateur est reconnue, je me félicite de ces nouvelles relations et souhaite la poursuite de ce travail constructif dans le respect des prérogatives de chacun. Je souhaite surtout que notre futur cadre conventionnel concernant le service de Prévention Spécialisée fasse l'objet de toutes les attentions et de toutes les précautions pour préserver cette mission indispensable à destination de la jeunesse vauclusienne. Le Département est depuis longtemps très engagé en matière de prévention spécialisée, il n'est pas imaginable qu'au moment où les vulnérabilités sociales s'accentuent, nous quittions le terrain. Le service a mené un travail d'envergure, questionnant son mode d'intervention, afin de redéfinir son projet de service. Nous sommes prêts à nous positionner sur de nouveaux objectifs de travail afin de prendre la part la plus active possible qui soit dans le dispositif de protection de l'Enfance, mais aussi en lien étroit avec toutes les autres politiques publiques connexes.

De même, l'arrivée de Benoit BELVALETTE, en qualité de directeur territorial de la PJJ Alpes Vaucluse, ouvre de nouvelles perspectives de travail, notamment en termes de complémentarité entre secteur public et secteur associatif habilité et surtout en réintroduisant une réflexion autour de la mixité des publics, le tout sur fond de projets expérimentaux.

La CAF a été un partenaire nouveau en 2016 ; l'Association a participé à la réflexion sur le futur schéma départemental des équipements aux familles et souhaite renforcer son action en matière de dispositifs de prévention jeunes et parentalité. Les services préfectoraux, cabinet de M. le Préfet et Direction Départementale de la Cohésion Sociale, nous ont confié de nouvelles missions et nous apporte tout leur soutien au niveau des différents projets associatifs.

Je veux aussi dire que je suis très satisfait de voir les relations avec la ville d'Avignon reprendre leur cours et me réjouis de la collaboration avec plusieurs maires du département. Le partenariat inter-associatif est également relancé, beaucoup d'échanges ont lieu à ce moment même avec plusieurs associations, sans oublier le CH de Montfavet, l'IMF et la mission locale d'Avignon.

Le partenariat est indispensable pour mener une action pertinente et efficace, j'aspire à ce que chacun d'entre vous puisse s'inscrire dans cet exercice d'intelligence collective. L'esprit d'équipe doit prendre le pas surtout sur l'esprit de concurrence, nous n'avons ni les moyens, ni le temps, ni même l'envie de penser les choses autrement.

Dans cette nouvelle configuration de travail, que je qualifierai volontiers de proactive, je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous. Je tiens donc à remercier très chaleureusement les administrateurs de l'Association qui sont résolument engagés à vos côtés. Je remercie aussi tous les partenaires qui continuent à nous accorder leur confiance et qui ont pris le temps de partager avec nous ce temps d'assemblée générale. Je salue le travail des tous les salariés, en appui à l'équipe de direction et sous l'impulsion de la directrice générale. Je sais leur implication, tant dans leurs missions éducatives, administratives ou techniques, que dans les orientations nouvelles que chacun doit faire vivre pour faire sien le projet associatif.

Bonne assemblée générale à tous.

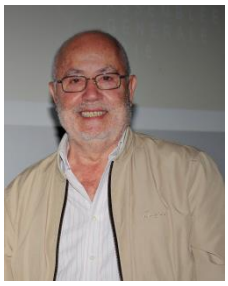

Aimé MONTAL
Président de l'ADVSEA

I-2. RAPPORT FINANCIER

I-2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

A. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à **16 589 055,71** €
En 2015, il s'élevait à **16 477 755,90** €.

B. Produits d'exploitation

Le montant des produits d'exploitation s'élève à **16 860 553,08** €
En 2015, il s'élevait à **17 045 710,04** €.

Le total des charges d'exploitation s'élève à **16 589 055,71** €, celui des produits à **16 860 553,08** € faisant apparaître un résultat excédentaire consolidé comptable de **271 497,37** €, résultat comptable globalisé constitué du résultat sur les activités dites non contrôlées et sur les activités dites contrôlées.

Le résultat comptable sur les activités dites non contrôlées, globalement déficitaire s'élève à **-126 300,00** €

Le résultat comptable des activités contrôlées est un excédent de **397 797,57** € auquel il convient de rajouter d'une part, les reprises sur résultats antérieurs de **49 461,26** €, et d'autre part une variation de provision pour congés payés d'un montant de **64 557,99** € afin de déterminer le résultat à affecter global de l'association qui s'élève donc à **385 517,62** € et dont il est proposé l'affectation suivante :

a. Enveloppe Conseil Départemental

Le résultat administratif consolidé s'élève à **498 709,87** €, dont il est proposé l'affectation suivante :

- Mesure d'exploitation non reconductible ..... 26 865,09 €
- Excédent sur investissements ..... 380 010,98 €
- Excédent à reporter ..... 46 576,11 €
- Réserve de compensation des déficits ..... 45 257,69 €

b. Enveloppe Justice

Le budget du Service d'Investigation Éducative fait apparaître un excédent de **2 937,12** € dont il est proposé l'affectation suivante :

- Excédent sur investissements ..... 2 937,12 €

c. Autres financeurs

Le budget du Service d'Accompagnement Éducatif dans la Gestion des Prestations Sociales fait apparaître un excédent de **11 609,96** € pour son activité AGBF, dont il est proposé l'affectation suivante :

- Excédent sur investissements ..... 11 609,96 €

Le budget du Service d'Accompagnement Éducatif dans la Gestion des Prestations Sociales fait apparaître un déficit de **3 453,11** € pour son activité MAJ, dont il est proposé l'affectation suivante :

- Déficit à reporter ..... 3 453,11 €

I-2.2. BILAN SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU DE SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF

A - ENVELOPPE CONSEIL DEPARTEMENTAL

ETABLISSEMENTS & SERVICES	CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
	ALLOUE	REALISE	ECARTS		ALLOUE	REALISE	ECARTS	
			MONTANT	%			MONTANT	%
1 - SERVICE A.E.M.O.	2 511 753,91	2 471 792,53	39 961,38	1,59	2 517 944,94	2 624 451,36	106 506,42	4,23
2 - MOULIN DU VAISSEAU	1 096 098,01	1 086 001,67	10 096,34	0,92	1 066 476,39	1 058 521,43	-7 954,96	-0,75
3 - FOYER LA VERDIERE	2 073 039,61	2 209 843,62	-136 804,01	-6,60	2 224 891,62	2 253 366,65	28 475,03	1,28
4 - PREVENTION SPEC.	2 268 254,37	2 238 475,53	29 778,84	1,31	2 280 811,88	2 320 714,25	39 902,37	1,75
5 - SERVICE PLACEMENT	3 217 797,57	3 309 456,67	-91 659,10	-2,85	3 123 690,09	3 433 550,29	309 860,20	9,92
6 - SAPSAD	404 669,94	353 985,67	50 684,27	12,52	380 794,03	387 320,85	6 526,82	1,71
6 - FOYER LES SOURCES	1 123 129,08	1 084 197,21	38 931,87	3,47	1 100 647,56	1 127 651,69	27 004,13	2,45
TOTAUX 1 à 6	**12 694 742,49**	**12 753 752,90**	**-59 010,41**	**0,00**	**12 695 256,51**	**13 205 576,52**	**510 320,01**	**4,02**
B - ENVELOPPE D.D.C.S								
7 - SAEGPS (AGBF)	533 850,68	551 963,06	-18112,38	-3,39	533 850,68	539 980,20	6 129,52	1,15
7 - SAEGPS (MJPM)	593 464,79	628 911,60	-35446,81	-5,97	593 464,79	604 192,11	10 727,32	1,81
C - ENVELOPPE JUSTICE								
8 - SIE	279 534,00	283 262,37	-3728,37	-1,33	279 534,00	280 488,14	954,14	0,34
D - SIEGE								
9 - SIEGE ADMINISTRATIF	667 521,27	789 349,37	-121828,10	-18,25	638 415,51	774 799,70	136 384,19	21,36
TOTAUX 1 à 9	**14 769 113,23**	**15 007 239,30**	**-238 126,07**	**-1,61**	**14 740 521,49**	**15 405 036,67**	**664 515,18**	**4,51**

I-2.3. RÉPARTITION PAR FINANCEUR

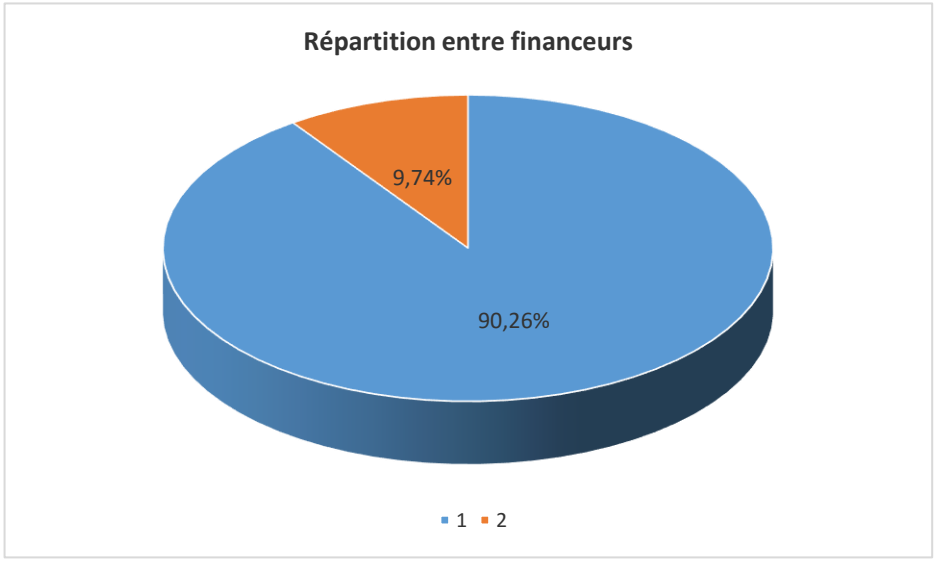

II- ACTIVITÉ 2016 DE L'ASSOCIATION

II-1. L'ADVSEA : LES ÉLÉMENTS-CLÉ

II-1.1. IDENTITÉ ET ACTIVITÉS

Nom	ADVSEA Siège Social		
Adresse	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
Tél.	04 90 80 63 80	**Fax**	04 90 80 63 84
E-mail	siege@advsea84.asso.fr		
Président du Conseil d'Administration	Aimé MONTAL		
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service	Lara MAZELIER, Directrice générale		

Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire	**Services :** Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS) Placement Familial Spécialisé (PFS) Prévention Spécialisée Territorialisée Investigation Éducative (SIE) Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)	**Établissements :** MECS la Verdière MECS le Moulin du Vaisseau Foyer les Sources

L'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte, association loi 1901, regroupe des personnes ayant pris conscience des difficultés d'adaptation familiale, sociale, scolaire, professionnelle qui se posent aux enfants, adolescents et adultes confrontés à des problématiques d'origine sociale et liées à toute forme d'handicap.

Personne morale de droit privé, elle intervient sur fonds publics dans le domaine social et médico-social. Son but est désintéressé, orienté vers la solidarité et toute forme d'exclusion.

Inscrite dans le champ de l'éducation spécialisée et de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, les différentes actions de l'Association se développent et évoluent depuis 1936 en fonction des besoins au regard des attentes du Conseil départemental, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

L'ensemble de ce dispositif répond à la prise en charge d'environ 3 800 mineurs, jeunes majeurs et adultes en difficultés essentiellement dans le Vaucluse.

L'Association se veut également partenaire des différents organismes œuvrant dans l'ensemble des dispositifs d'action sociale.
Elle est constituée principalement de services et établissements habilités mais également non habilités.

L'organisation et le fonctionnement de l'Association prennent appui sur les ses statuts, le règlement de fonctionnement et les documents uniques de délégations.

Les missions du siège administratif se déclinent dans le domaine administratif, en matière de gestion et également en matière d'étude de recherche et de développement.

Le siège de l'Association a fait l'objet d'un renouvellement d'autorisation en date du 19 février 2015, modifié le 09 septembre 2016.

Siège Social et Administratif

Date de création	12/10/1963
Adresse	12 bis bd Saint-Ruf 84000 AVIGNON Tél. : 04 90 80 63 80 Fax : 04 90 80 63 84 Mail : siege@advsea84.asso.fr
Directrice Générale	Lara MAZELIER
Directrice des Ressources Humaines	Véronique PAUTRAT
Directrice Comptable et Financière	Betty DEVOS-BENEULT
Responsable Informatique	Marie-Christine FREY
Assistante Directrice générale	Mylène VI
Assistante Comptable et Financière	Djazia KORICHI
Assistante Ressources Humaines	Stéphanie REY / Florence MARTIN

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental
Dernière autorisation	19/02/2015 modifiée le 09/09/2016

Structure architecturale

Le siège est situé dans un immeuble, au rez-de-chaussée proche du centre-ville en extra-muros d'Avignon.
Il est facilement accessible en bus et possède un parking privé, à proximité de la gare SNCF et de la gare routière.

Objet du siège social

Le Siège Social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, le lieu identifiant l'objet social et l'endroit où se mettent en œuvre les instances statutaires. Il tient sa légitimité de ses statuts. Il est souverain dans son organisation et ses décisions à travers les instances statutaires, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale.

Le Siège Administratif, à travers la direction générale, son personnel et sa logistique, est le lieu d'interface du politique et du technique, le lieu où s'élabore la cohérence des projets, où se garantit le respect du sens donné aux actions.

Il a donc une mission importante pour développer la vie sociale de l'Association en s'appuyant sur une culture d'entreprise qui passe par une politique de formation, d'information et communication, d'échanges sur les pratiques professionnelles en transversalité, en développant des réseaux locaux en partenariat.

Le Siège Social et Administratif est donc chargé du plan stratégique de développement associatif en référence aux orientations prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Les modes opératoires s'inscrivent dans cinq domaines :

- gestion des ressources humaines,
- administratif et juridique,
- gestion financière et informatique,
- technique et pédagogique,
- information - communication - recherche.

Missions du siège social

- Mettre en œuvre le projet associatif et mener sous l'autorité des instances dirigeantes de l'Association les travaux nécessaires à son élaboration ou son actualisation.
- Participer, à partir d'une expertise reposant sur l'intervention sociale menée par les établissements et services, aux réflexions sur les politiques publiques et à leur mise en œuvre.
- Contribuer à apporter des réponses à la commande sociale.
- Adapter les prestations à l'évolution des besoins par l'actualisation des projets d'établissements et services.
- Veiller à l'efficience des systèmes d'informations auprès des établissements et services.
- Réaliser des prestations de services pour les structures qu'elle gère.
- Organiser les modalités des procédures de contrôles permanents de gestion interne avec des tableaux de bord.

Histoire et évolution

C'est en 1936 qu'est créé le Comité de défense et de Protection de l'Enfance en danger moral qui deviendra plus tard en 1963 l'ADVSEA.
Ce comité s'est organisé autour de deux services qui ont structuré de manière sensible notre identité associative : le service de placement familial ainsi que le service des enquêtes sociales.
À peine dix années plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été ouvert le premier centre d'accueil collectif de mineurs de l'Association appelé « l'Herbe », qui deviendra en 1955 « La Sauvane » et sera installé à Montfavet, puis le foyer la Verdière en 1984, puis la MECS la Verdière en 2011. Comme beaucoup d'associations de protection de l'Enfance, il s'agissait de mettre à l'abri et d'éduquer les millions d'orphelins de l'après-guerre.

En 1963, l'Association succède au plan juridique au comité, avec de facto la création du Siège.
L'ADVSEA est créée sous le sigle que nous connaissons actuellement, issue du mouvement dit des Sauvegardes de l'Enfance.
Plusieurs services vont successivement prendre place au sein de l'Association, après la création du Siège en 1963 :

- le service d'AEMO en 1965,
- le service des Tutelles en 1970, qui deviendra le SAEGPS en 2009,
- le service de Prévention Spécialisée en 1973, tout comme le service social auprès du TGI d'Avignon,
- le Moulin du Vaisseau en 1974,
- l'installation du foyer annexe de la Verdière aux Sources en 1986,
- le CHAO en 1988 avec une réorganisation administrative le regroupant avec les Sources. fermeture en 2002.
- le SAPSAD en 2009,
- le service de MJPM en 2011,
- le SIE (ex Enquêtes Sociales) et les VPT en 2012,
- et enfin le SSJ en 2014.

II-1.2. CARTOGRAPHIE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES AU 01/06/2017

Service d'AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert)

Date de création	23/11/1965
Adresse	25 avenue de la Trillade - 84000 AVIGNON Tél. : 04 90 27 68 85 - Fax : 04 90 27 68 86 Mail : aemo@advsea84.asso.fr
Direction	Véronique DARNAL
Chefs de service	Cécile DUTAY-MANKOWSKI Bruno BAR Philippe GUINET

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental et PJJ	**Public**	0-18 ans
Capacité	756 mesures	**Nombre de poste ETP**	~40

Dernière autorisation	29/12/2017	**Dernière évaluation interne**	20/12/2013
Dernière habilitation	24/03/2016	**Dernière évaluation externe**	01/12/2014
Projet de service	25/10/2011		

MECS le Moulin du Vaisseau

Date de création	28/10/1974, convention du 17/12/1974
Adresse	1750 la Venue de Mormoiron 84380 MORMOIRON Tél. : 04 90 69 70 38 - Fax : 04 90 69 60 13 mail : mdv@advsea84.asso.fr
Direction	Christian KOEHRLEN
Chef de service	Pascal TALAIS

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental	**Public**	4-18 ans
Capacité	20 places		
Ouverture	290 jours	**Nombre de poste ETP**	~19

Dernière autorisation	04/01/2017	**Dernière évaluation interne**	20/12/2013
Dernière habilitation	fin au 07/11/13	**Dernière évaluation externe**	01/12/2014
Projet de service	01/03/2002		

MECS la Verdière

Date de création	07/05/1945
Adresse	641 chemin de la Verdière 84140 MONTFAVET Tél. : 04 90 31 00 83 - Fax : 04 90 32 83 90 mail : verdiere@advsea84.asso.fr
Direction	Fabienne ALLEAUME
Chefs de service	Monique TRUFFET Yohan GAUTIER

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental/ PJJ	**Public**	8-18 ans
Capacité	33 places		
Ouverture	365 jours	**Nombre de poste ETP**	~33

Dernière autorisation	03/01/2017	**Dernière évaluation interne**	20/12/2013
Dernière habilitation	05/02/2016	**Dernière évaluation externe**	01/12/2014
Projet de service	15/03/2013		

Service de Prévention Spécialisée Territorialisée

Date de création	18/05/1973
Adresse	641 chemin de la Verdière 84140 MONTFAVET Tél. : 04 90 31 36 72 - Fax : 04 90 31 32 89 mail : pst@advsea84.asso.fr
Direction	Olivier TIVOLI
Chefs de service	Stéphane VIAL Julia BETHOUX (Sud V.) Aurélie MARTIN (Nord V.) Xavier RIBOUCHON (Gd Avignon)

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental	**Public**	Mineurs, jeunes majeurs, familles
Ouverture	Continue	**Nombre ETP**	~38

Dernière autorisation	22/06/2007	**Dernière évaluation interne**	En cours
Dernière habilitation	--/--	**Dernière évaluation externe**	
Projet de service	06/06/2006		

Service d'Investigation Éducative

Date de création	20/09/2012 (18/06/1936 ES)
Adresse	1 rue Ninon Vallin - le San Miguel Ent. C2 84000 AVIGNON Tél. : 04 90 80 63 40 - Fax : 04 90 80 63 41 mail : sie@advsea84.asso.fr
Direction	Jacques REVERDY
Chef de service	Bruno BAR

Autorisation / Habilitation	Justice	**Public**	0-18 ans
Capacité	86 MJIE – 125 mineurs	**Nombre de poste ETP**	~5

Dernière autorisation	20/09/2012	**Dernière évaluation interne**	En cours
Dernière habilitation		**Dernière évaluation externe**	
Projet de service	23/04/2012		

AGBF

Date de création	31/07/1970
Adresse	25 avenue de la Trillade - 1er étage 84000 AVIGNON Tél. : 04 90 16 61 90 - Fax : 04 90 82 26 06 mail : saegps@advsea84.asso.fr
Direction	Jacques REVERDY
Chef(s) de service	--/--

Autorisation / Habilitation	DDCS	**Public**	
Nombre de mesures	140	**Nombre de poste ETP**	~8

Dernière autorisation	11/04/2011	**Dernière évaluation interne**	20/12/2013
Dernière habilitation		**Dernière évaluation externe**	01/12/2014
Projet de service			

MJPM

Date de création	31/07/1970
Adresse	25 avenue de la Trillade - 1er étage 84000 AVIGNON Tél. : 04 90 16 61 90 - Fax : 04 90 82 26 06 mail : saegps@advsea84.asso.fr
Direction	Jacques REVERDY
Chef(s) de service	--/--

Autorisation / Habilitation	DDCS	**Public**	
Nombre de mesures	277	**Nombre de poste ETP**	~11

Dernière autorisation	11/04/2011 + fin 2015	**Dernière évaluation interne**	20/12/2013
Dernière habilitation		**Dernière évaluation externe**	01/12/2014
Projet de service			

Placement Familial Spécialisé

Date de création	18/06/1936 – habilité le 18/07/1961 / Préfet
Adresse	19ter, rue Thiers 84000 AVIGNON Tél. : 04 90 80 64 50 - Fax : 04 90 80 64 69 mail : pfs@advsea84.asso.fr
Direction	Alain CHARLES
Direction adjointe	Naïma EL HADOUCHI

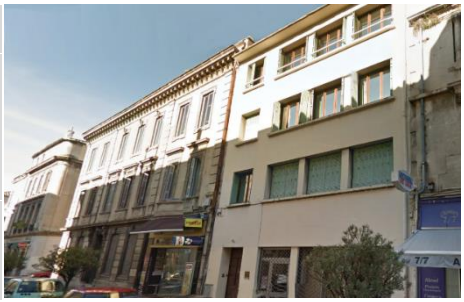

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental / PJJ	**Public**	0-21 ans
Capacité	63 places + 2 jeunes majeurs	**Nombre de poste ETP**	~12
		Nombre d'assistants familiaux	~44

Dernière autorisation	02/05/2016	**Dernière évaluation interne**	20/12/2013
Dernière habilitation	31/12/2015	**Dernière évaluation externe**	01/12/2014
Projet de service	En cours		

SAPSAD

Date de création	02/02/2009
Adresse	783 avenue Jean-Henri Fabre 84200 Carpentras Tél. : 04 32 81 91 82 - Fax : 04 32 81 01 65 mail : sapsad@advsea84.asso.fr
Direction	Alain CHARLES
Direction adjointe	Naïma EL HADOUCHI

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental / PJJ	**Public**	0-18 ans
Capacité	18 places	**Nombre de poste ETP**	~4,40
		Nombre d'assistants familiaux	~3

Dernière autorisation	02/02/2009	**Dernière évaluation interne**	
Dernière habilitation		**Dernière évaluation externe**	
Projet de service			

Foyer les Sources

Date de création	1986 - 01/1992
Adresse	86 avenue des Sources 84000 AVIGNON Tél. : 04 90 87 30 76 - Fax : 04 90 88 10 27 mail : source@advsea84.asso.fr
Direction	Noëlle SEGU
Chef de service	Véronique FABRE

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental	**Public**	17-21 ans
Capacité	19 places dont 10 en studios		
Ouverture	365 jours	**Nombre de poste ETP**	~18

Détail accueil :	unité d'hébergement collectif	9 jeunes
	studios dans l'unité collective	2 jeunes
	studios périphériques	6 jeunes
	appartement partagé	2 jeunes

Dernière autorisation	15/12/2016	**Dernière évaluation interne**	20/12/2013
Dernière habilitation	fin au 07/11/13	**Dernière évaluation externe**	01/12/2014
Projet de service			

II-2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

II-2.1. COMPOSITION & ORGANISATION

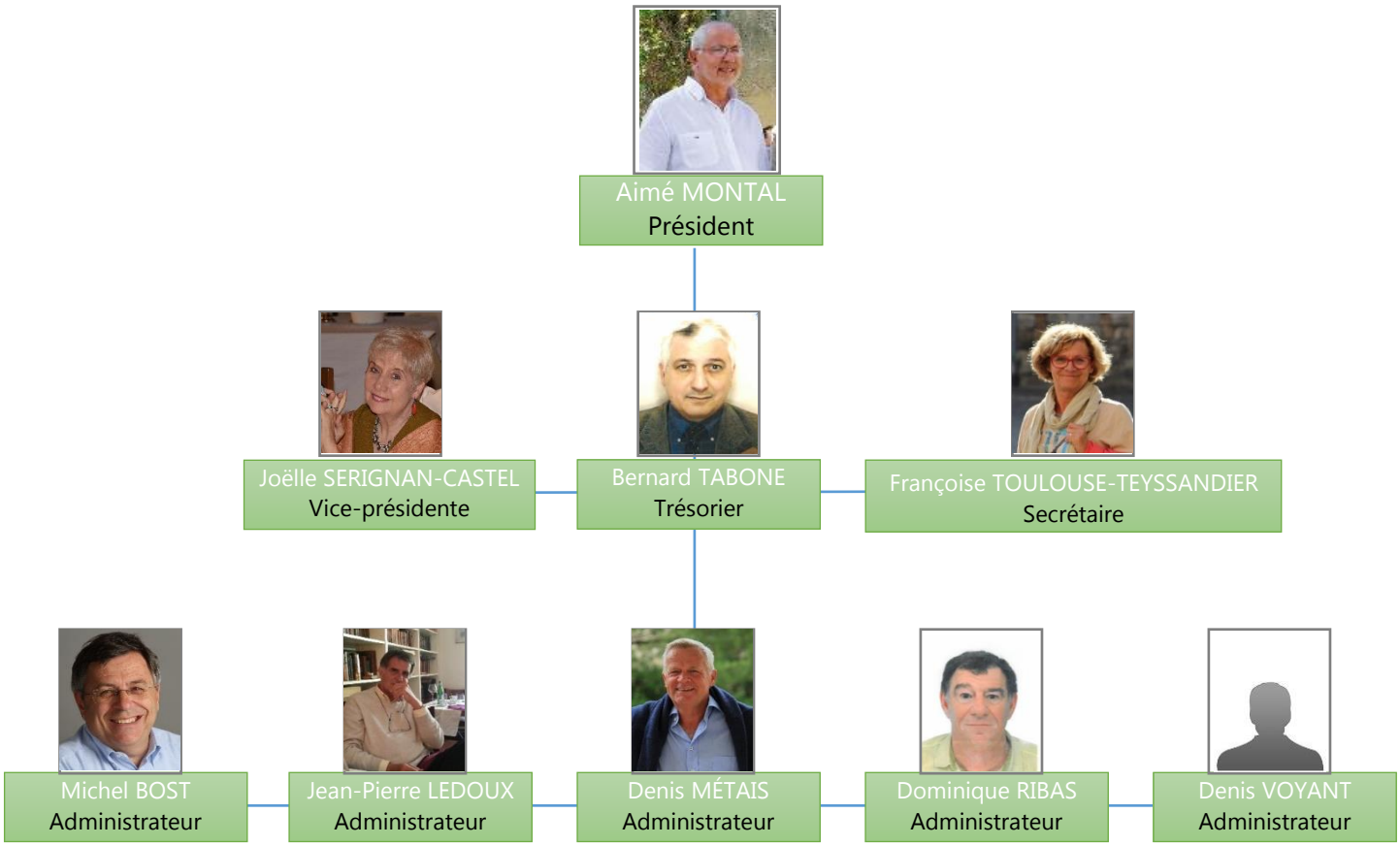

Entrées des administrateurs/ adhérents

Aimé MONTAL	07/09/1982→	Administrateur	06/06/1997→	**élu Président**		**Bureau**
Joëlle SÉRIGNAN-CASTEL	12/06/1980→	Administratrice	15/12/1980→	**Vice-présidente**		
Françoise TOULOUSE-TEYSSANDIER	23/10/2014→	Administratrice	21/03/2016→	**Secrétaire**		
Bernard TABONE	08/06/2012→	Administrateur	25/10/2012→	**Trésorier**		
Jean-Pierre LEDOUX	23/10/2007→	**Administrateur**				**Conseil d'administration**
Denis MÉTAIS	25/10/2010→	**Administrateur**				
Dominique RIBAS	24/10/2013→	**Administrateur**				
Michel BOST	23/10/2014→	**Administrateur**				
Denis VOYANT	29/05/1998→	Administrateur	22/06/2000→	Secrétaire	21/03/2016→ Admin	
Pierre BOUISSOU (AG)	24/06/1986→	**Adhérent**				**Membres AG**
Henri CHAS (AG)	24/05/1989→	Administrateur	14/06/1993→	Trésorier	25/10/2012→ Admin	
					19/06/2014→ **Adhérent**	
Yves PERFEZOU (AG)	08/06/1993→	**Adhérent**				

II-2.2. GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

« *La gouvernance associative est un ensemble de bons comportements permettant aux dirigeants d'organismes sans but lucratif de s'appuyer sur des organisations efficaces et lisibles pour exercer sereinement leur fonction.* »

La loi du 1er juillet 1901 laisse toute latitude aux associations pour fixer leur fonctionnement. La nature et le rôle des instances, ainsi que le mode de nomination des dirigeants sont librement organisés dans les statuts et, le cas échéant, le règlement intérieur. L'organisation la plus courante s'articule autour de trois organes : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Aussi, afin de garantir la bonne gouvernance de l'Association, toutes les instances ont été remises en place et mobilisées, permettant de garantir l'équilibre des pouvoirs et leur contrôle, d'évaluer et prévenir les risques et de garantir la transparence de la vie associative.

Les administrateurs se sont beaucoup mobilisés autour du Président et de la directrice générale, dans le contexte du changement de direction, en lien avec le travail de définition du projet stratégique associatif, mais aussi en raison des différents aléas en termes d'organisation que l'Association a eu à rencontrer au cours de l'année 2016.

Au cours de l'année 2016, le premier **Bureau** ayant été lancé en avril, 6 réunions ont été programmées, 5 ont pu se tenir, aux dates suivantes :

Jeudi 14 avril 2016	14h00	siège de l'ADVSEA
Vendredi 13 mai 2016	10h00	siège de l'ADVSEA
Lundi 13 juin 2016	10h00	siège de l'ADVSEA
Mardi 06 septembre 2016	10h00	siège de l'ADVSEA
Jeudi 06 octobre 2016	09h00	siège de l'ADVSEA → annulé
Jeudi 22 décembre 2016	09h30	MECS la Verdière à Montfavet

Concernant les réunions du **Conseil d'administration**

Mardi 23 février 2016	17h00	siège de l'ADVSEA
Lundi 21 mars 2016	17h00	siège de l'ADVSEA
Mardi 26 avril 2016	17h00	siège de l'ADVSEA
Vendredi 20 mai 2016	17h00	siège de l'ADVSEA
Jeudi 23 juin 2016	17h00	siège de l'ADVSEA
Vendredi 09 septembre 2016	17h00	siège de l'ADVSEA
Mardi 25 octobre 2016	17h15	siège de l'ADVSEA
Mardi 15 novembre 2016	10h00	local d'Orion Cap Sud
Lundi 12 décembre 2016	17h15	siège de l'ADVSEA

L'Assemblée générale ordinaire, annuelle, s'est tenue jeudi 16 juin 2016. Elle est organisée chaque année à la salle Polyvalente de Montfavet et invite tous les salariés de l'ADVSEA ainsi que les partenaires extérieurs. Elle se tient sur la matinée et est clôturée d'un buffet convivial.

À noter qu'une **formation des administrateurs** a eu lieu le 27 mai 2016, sur toute la journée, lors de laquelle il a été présenté et expliqué le régime des habilitations et autorisations, les éléments généraux de tarification, l'organisation de la protection de l'Enfance en France, le référentiel des mesures de protection de l'Enfance en milieu ouvert et en matière d'hébergement.

II-3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

II-3.1. ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

ORGANIGRAMME ASSOCIATION

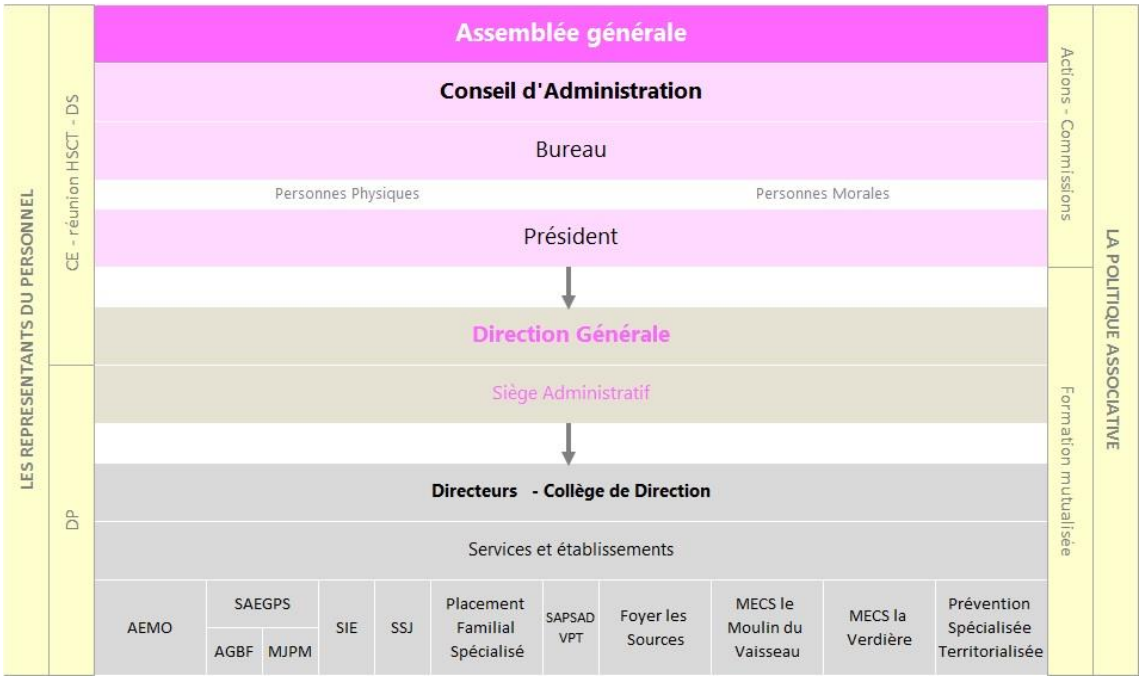

ORGANIGRAMME ADVSEA

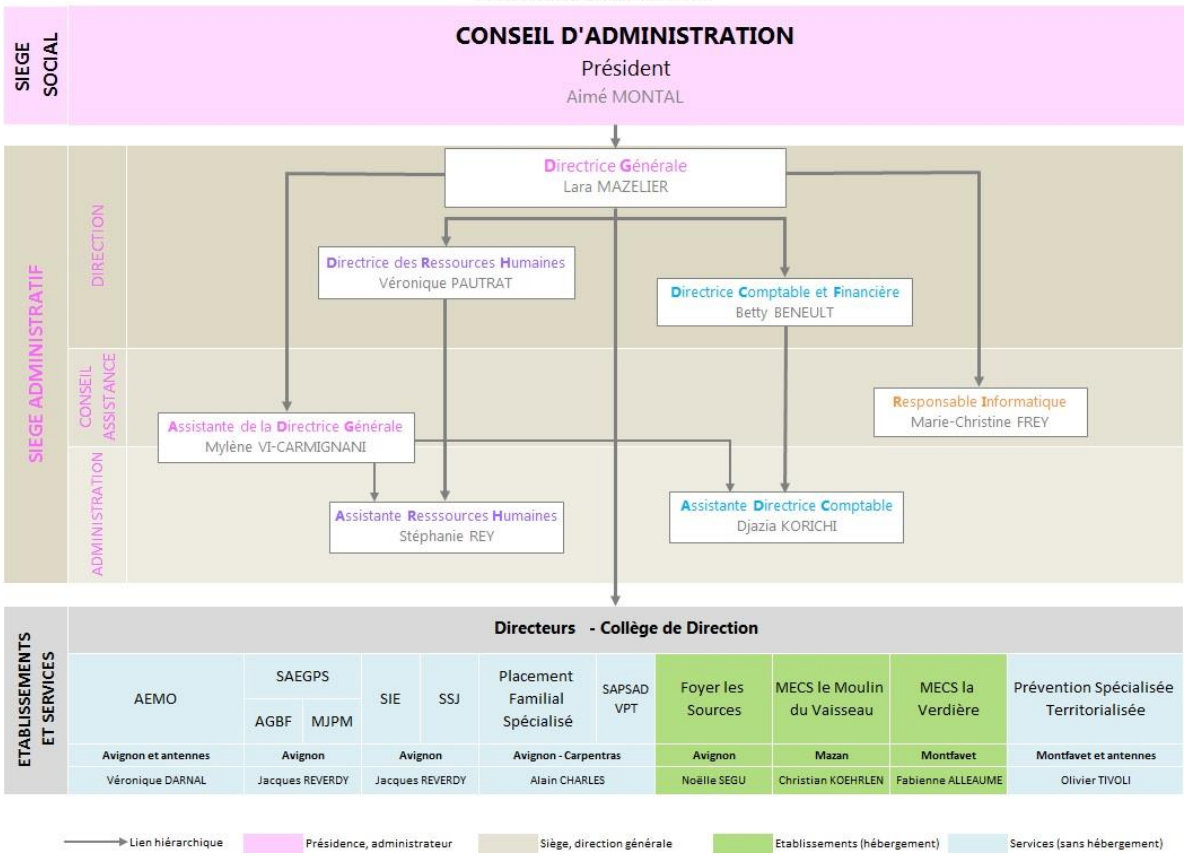

II-3.2. MANAGEMENT CONTRIBUTIF TRANSVERSAL

Le management est un facteur clé de la réussite de la conduite des missions de l'Association. Cette dernière prône un management de type contributif permettant que chacun puisse produire de la réflexion, notamment par le biais d'une implication directe, et de façon transversale, avec l'enjeu de créer des interactions dynamiques. Ce mode de management stimule l'intelligence collective pour que des projets communs nouveaux apparaissent.

En septembre 2016 a été mise en place une plate-forme de collaboration numérique afin de favoriser et de faciliter les échanges entre les cadres dans un premier temps, à partir de différents thèmes.

Le Labo veut favoriser les échanges pour développer des projets associatifs de toute nature au service des missions éducatives et sociales auprès des familles en difficulté. Cet espace est avant tout un **Laboratoire d'idées** permettant :

- d'impulser, de co-construire et de mettre en œuvre des projets transversaux et nouveaux
- de partager, d'analyser et de débattre sur l'actualité sociale et les travaux de recherche

Les espaces de travail proposés sont constitutifs d'une véritable démarche citoyenne. Il s'agit en effet de promouvoir une culture associative contributive afin que chacun puisse participer à enrichir le projet de l'Association.
L'ambition de cette plate-forme numérique est aussi de former une communauté d'acteurs évoluant solidairement et efficacement en mode virtuel : moins de réunions, moins de déplacements, moins de pollution, moins de frais et paradoxalement davantage d'échanges, de réflexions, de documents, de conférences téléphoniques, des web-conférences et des clavardages.

II-3.3. INSTANCES DE TRAVAIL

En 2016, plusieurs instances de travail associatives ont été mises en place afin de favoriser la réflexion autour de sujets communs à l'ensemble des services et établissements et d'animer la vie associative.

Instances de travail de direction

<table>
<tr><th>CODIR</th><th colspan="2">Séminaire des cadres
26 janvier 2016 - 13 septembre 2016</th></tr>
<tr><td rowspan="3">La « réunion de directeurs » se tenant mensuellement au Siège et réunissant tous les directeurs de structures de l'ADVSEA, devient le « CODIR », contraction de « COllège des DIRecteurs ».
Cette instance est convoquée mensuellement, il y aura eu 10 rencontres mensuelles en 2016 (hors juillet/août), avec l'objectif de contribuer à la stratégie associative et de partager l'actualité associative.
Un ordre du jour et un agenda sont systématiquement transmis aux participants, de même qu'un relevé de décisions à l'issue de la rencontre.</td><td colspan="2">Cette instance réunit tous les cadres hiérarchiques et se tient sur une journée complète autour d'une thématique de travail commune :</td></tr>
<tr><td>1er semestre : État des lieux et stratégie associative 2016</td><td>2ème semestre : De l'éthique associative au management éthique</td></tr>
<tr><td>Le premier séminaire des cadres a été l'occasion de partager et d'enrichir la stratégie de l'Association permettant d'amorcer ensuite une réflexion sur le futur projet associatif. Ce travail a été présenté au Conseil d'Administration du 23 février, lequel l'a amendé puis validé.</td><td>Dans le cadre de la stratégie associative, il a clairement été identifié le besoin de décliner une éthique associative afin d'interroger la question du sens de nos interventions et de définir les valeurs qui nous animent dans le but de faire lien (axe identité associative et axe managérial).
L'association s'adosse jusque lors sur la charte éthique du SYNEAS, un premier travail a donc consisté à définir les valeurs éthiques communes qui définissent notre action. L'objectif de ce travail est l'élaboration d'une charte éthique du management.</td></tr>
</table>

Instances de travail vie sociale

Comité d'entreprise	Commission HSCT
Mensuellement, généralement le vendredi matin, se tient la réunion du **CE officiel** en présence des délégués du personnel, sous la présidence de M. MONTAL et en présence de la directrice générale. Cette année cette instance s'est réunie les 15 janvier, 26 février, 25 mars, 22 avril, 20 mai, 24 juin, 02 septembre, 07 octobre, 04 novembre et 09 décembre. Lors de cette dernière rencontre de l'année, une séance est tenue, le même jour au matin, afin de présenter les plans de formation.	2 fois par an se tient le **CHSCT**, sur un après-midi, en juin réunissant les directeurs et les délégués du personnel titulaires de chaque structure et en décembre invitant, en plus, les médecins du travail.

Instances de travail internes

Ainsi, cette année voit naitre :

Une commission patrimoine (21 avril 2016 - 23 juin 2016 – 18 novembre 2016)	Un **comité de mutualisation** (29 avril 2016 - 08 juin 2016)
Cette instance a été mobilisée afin de réfléchir sur la gestion de l'ensemble du patrimoine de l'association ; des COPIL liés au projet de réhabilitation du site de la Verdière se sont substitués à cette instance au vu de l'enjeu de ce dossier. À terme, il s'agira de continuer à mener une réflexion globale sur cet aspect particulier, en incluant une réflexion en matière de travaux, d'entretien et de consommation énergétique.	Le sujet mis au travail a été la gestion des archives (dossiers des usagers/ dossiers administratifs) au niveau associatif. En lien avec la responsable des archives départementales, un tableau type de gestion des archives usagers a été construit, à décliner sur toutes les structures. Concernant les archives dites administratives, le travail s'organisera en 2017 en lien avec le trésorier.

Une **commission RH et organisation** (04 octobre 2016 - 16 décembre 2016)	**Une commission préparatoire au BP et au CA**
Le sujet retenu a été l'élaboration d'une procédure d'accueil pour les nouveaux salariés au sein de l'association. Une première ébauche de livret d'accueil dématérialisé a été construite et les travaux seront menés à leur terme en 2017.	elle se tient en amont des Conseils d'administration d'avril et d'octobre lors desquels sont étudiés et présentés, respectivement, les comptes administratifs-rapports d'activité N-1 et les budgets prévisionnels N+1. Elle permet aux administrateurs d'avoir un échange plus en détails sur le fonctionnement des services et établissement avec les directeurs et vis-et-versa. Celle-ci vient en remplacement de l'ancienne commission finances et patrimoine et du PRD (Projet Recherche et Développement).

Un comité d'organisation des 80 ans (03 mai 2016 - 07 juin 2016 - 07 octobre 2016)	Une **réunion départementale des assistants familiaux** (16 juin 2016)
Cette instance était uniquement dédiée à la préparation des 80 ans de l'association qui a eu lieu le 02 décembre 2016, sous la présidence d'un administrateur.	Ce temps de rencontre annuel à la suite de l'assemblée générale a pour but de faire un point sur les problématiques liées à la spécificité du placement familiales, en lien notamment avec la directrice des ressources humaines.

II-4. TEMPS FORTS

II-4.1. ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ASSOCIATIVE

« ***Pour aller de l'avant, il faut prendre du recul, car prendre du recul, c'est prendre de l'élan.*** » **MC SOLAAR**

Le changement de direction générale a été l'occasion d'initier une démarche d'état des lieux, comprenant une dimension analyse, afin d'aboutir à la formalisation d'un document stratégique, constitutif de la lettre de mission de la nouvelle directrice générale.

En effet, face à un environnement de plus en plus complexe à savoir une montée des exigences réglementaires et administratives, une recherche de financements pérennes de plus en plus difficiles et une évolution des problématiques des publics, les associations sont contraintes de s'adapter, se structurer et se développer.

Il s'est agi de questionner ses activités, son organisation et son fonctionnement et son mode de pilotage au regard des besoins sociaux du département de Vaucluse et de l'évolution des modes de gestion.

4 thématiques ont fait l'objet d'un diagnostic en termes de forces/faiblesses et opportunités/contraintes :

- Environnement et ancrage territorial
- Ressources humaines et structuration interne
- Ressources financières, patrimoniales et logistiques
- Dimension prospective

La phase de diagnostic a conclu sur les éléments suivants :
Une association dynamique qui doit faire évoluer sa structuration et ses missions dans un cadre sécurisé et partenarial, sur un mode collectif, en affirmant son identité et sa liberté à agir.

La stratégie associative a pris en compte tous les éléments d'état des lieux et s'est attachée à fixer des objectifs, dans le respect de l'objet social de l'Association afin de mener des actions pertinentes au regard des missions confiées.

L'élaboration, puis la conduite, de la stratégie relève de la prérogative de la direction générale, étayée par une implication collective des cadres, sous l'impulsion et la responsabilité du Président et des administrateurs.

Sept orientations générales ont été retenues :
- Définition d'une nouvelle identité associative
- Impulsion d'une dynamique transversale
- Inscription renforcée dans le territoire et les politiques publiques
- Évolution de la gouvernance associative
- Adaptation du management et de l'organisation
- Pilotage renforcé de l'activité et des moyens
- Développement de la communication interne et externe

Par décision du 21 mars 2016, le conseil d'administration a validé la stratégie de l'Association pour les deux ans à venir.

Les actions qui ont été définies ont fait l'objet d'un prévisionnel de mise en œuvre, certaines ayant débuté en 2016, voire étant totalement abouties.

Exemples d'actions réalisées au titre de l'année 2016 :
- Élaborer un plan annuel stratégique
- Mettre en place un comité de mutualisation chargé de réfléchir à une utilisation optimum des moyens
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des différentes commandes publiques départementales et régionales (Schéma régional des mandataires judiciaires et des délégués aux prestations familiales, schéma départemental des services à la famille)
- Organiser une journée annuelle de connaissance des missions de l'association pour les administrateurs
- Organisation d'un séminaire des cadres hiérarchiques de façon biannuel
- Donner une assise juridique aux services et établissements
- Mettre en place un véritable contrôle de gestion au niveau de la direction générale
- Promouvoir des événements associatifs
- Définir une charte graphique associative

Au terme de cette démarche, la construction et la formalisation d'un projet associatif clair et partagé sont apparues comme une véritable nécessité pour structurer la dimension prospective indispensable pour envisager l'avenir de l'Association et poser les bases de la construction d'un projet politique dont l'objectif est d'instaurer un cadre de référence commun.

II-4.2. PROJET DE RÉHABILITATION DU SITE PATRIMONIAL DE LA VERDIÈRE

Parmi les priorités absolues validées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie associative, la nécessité d'élaborer sans délai une stratégie patrimoniale a surgi, en raison des facteurs suivants :
- Inadaptation et vétusté importantes des locaux dédiés tant du point de vue des usagers que des professionnels (dont une maison d'enfants en risque de cessation de fonctionnement)
- Non-respect des normes techniques en vigueur (accessibilité, sécurité, énergie)
- Localisation disparate et inadaptée en termes d'accès
- Modalités de gestion diverses (propriétés, locations, y compris baux commerciaux)
- Absence d'espaces de mutualisation de moyens

L'Association est propriétaire d'un site de 4,5 hectares en périphérie d'Avignon centre (6 km), en zone dite verte, les espaces étant majoritairement protégés en vue d'une utilisation agricole. Site emblématique de l'Association, « la Verdière » a toutefois perdu de son attractivité au fil du temps et se trouve désormais en assez mauvais état.

L'Association a néanmoins décidé de mener une étude patrimoniale globale exclusivement sur ce site, en lien avec la dernière étude du patrimoine associatif de 2003 qui préconisait la reconfiguration et la rénovation de tout ce site. Cette étude de faisabilité avait pour objectif :
- d'établir une photographie technique précise de l'état des bâtiments
- d'élaborer le cadre juridique de l'utilisation du terrain
- de projeter les possibilités architecturales d'implantation

Fort de ce travail, le conseil d'administration a décidé la réhabilitation totale du site de la Verdière, considérant qu'il constituait non pas une contrainte mais une véritable opportunité et qu'il devait donc constituer **la pièce maîtresse de l'organisation associative,** en situant ce projet non pas comme un moyen mais davantage comme un maillon hautement stratégique du projet associatif à forte valeur symbolique au service des personnes en situation de vulnérabilité et de la collectivité.

La direction générale a alors élaboré une note liée à la réhabilitation de ce site afin que ce projet soit appréhendé dans le cadre d'une approche plus globale au niveau associatif.

La question de « se reconstruire durablement et localement ensemble » est alors apparue.

Le nouveau projet architectural a été en effet l'occasion d'ouvrir une réflexion sur l'impact de cette nouvelle implantation, en questionnant notamment l'organisation des services et établissements, la mise en œuvre des différentes missions, le cadre partenarial et l'utilisation des moyens en lien avec la question de la performance sociale et économique.

La réhabilitation du site de la Verdière s'inscrit dans une démarche volontairement vertueuse, en cela qu'elle va permettre de mettre au travail les enjeux suivants :

- Identité associative
  - Affirmation du cadre général d'intervention de l'Association
  - Regroupement de plusieurs services et établissements de façon à créer des synergies et à accompagner un futur changement organisationnel
  - Création d'équipements communs augurant d'une réelle pratique du partage et de l'entraide
  - Rupture de l'isolement pour la MECS de la Verdière et le service de Prévention Spécialisée

- Renouveau du cadre de vie pour les mineurs et les professionnels
  - Traitement de tous les dysfonctionnements liés au bâti
  - Démarche qualitative et fonctionnelle pour chaque bâtiment
  - Respect des espaces professionnels/ usagers/ visiteurs
  - Aménagements d'espaces extérieurs en vue d'activités diversifiées
  - Mise en place d'espaces communs de travail et de détente
  - Arrivée sur site du comité d'entreprise et des syndicats

- Définition de nouveaux espaces éducatifs adaptés concourant à la continuité et à la cohérence des parcours éducatifs
  - Mise en commun et émergences d'actions éducatives (ateliers collectifs, accompagnement à la scolarité, initiation informatique)
  - Création d'ateliers mineurs/ professionnels (borne de lavage et de nettoyage des véhicules, petits travaux d'entretien)
  - Développement d'actions et de supports dans le champ de la « pré-qualification »
  - Réflexion sur l'évolution et la diversification des services

- Mutualisation des moyens
  - Regroupement de la fonction comptable en vue d'organiser un pôle administratif
  - Support à la mise en place de contrats civiques sur des actions transversales
  - Traitement associatif de la question des archives
  - Mise en place d'équipement numérique uniforme et de qualité
  - Travail sur la mutualisation des coûts de prestations et de l'entretien
  - Possibilité d'utilisation des équipements par d'autres associations

- Respect des normes en vigueur
  - Mise en conformité avec les règles de sécurité actuelles
  - Prise en compte des normes relatives à l'accessibilité
  - Mise aux normes des installations électriques

- Cohérence du site et fonctionnalité
  - Élaboration d'un schéma d'occupation des espaces
  - Mise à niveau des équipements de l'ensemble des structures
  - Normalisation des installations électriques
  - Accessibilité facilitée pour les professionnels et les usagers
  - Séparation flux piétons/ véhicules
  - Sécurisation globale du site

- Démarche éco-citoyenne
  - Utilisation des espaces verts comme support de l'action éducative (rucher école, jardin potager, espaces sportifs et bien être)
  - Utilisation d'énergies renouvelables et de véhicules hybrides
  - Traitement écologique des déchets
  - Éducation à l'environnement
  - Participation à l'entretien du site

- Développement du partenariat local
  - Loisirs/ culture/ sport : Centre social ESPELIDO – Festival Avignon - Francas
  - Agro-économie : acteurs d'AGROPARC (INRA, Epicurium, PME)
  - Santé : rapprochement avec le CHS de Montfavet – Planning familial
  - Environnement : Semailles, Université populaire du Ventoux, voisin agriculteur
  - Participation active au schéma d'aménagement urbain de la zone verte
  - Toutes ressources institutionnelles, associatives ou individuelles situées à proximité afin d'ancrer notre action sur un territoire

- Maîtrise des coûts budgétivores
  - Optimisation du rapport coût/avantage du site
  - Répartition des charges de fonctionnement du site
  - Maîtrise des dépenses de fonctionnement (énergies, travaux et entretien)
  - Négociation de tarifs préférentiels (énergies, assurances, ménage)

- Réserve immobilière
  - Prévision d'une réserve en cas de développement ou de redéploiement d'activités de l'Association

À l'évidence, le projet de la Verdière va remettre en dynamique toute l'Association, dans ses différentes composantes. Il va également permettre à l'Association de s'ouvrir sur les enjeux plus larges du secteur social.

L'Association fait à ce stade le choix d'une implantation locale durable qui va lui permettre de développer sa capacité à agir en puisant dans ses ressources internes et externes. Elle mise sur la fédération des bonnes volontés, des compétences et des solidarités locales afin d'impulser un nouvel élan prometteur eu égard à sa double vocation, sociale et sociétale.

II-4.3. PLAN D'ACTIONS DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

THÈMES	AXES	INSTANCES	ANNÉES
Régulation du travail et des relations (management)	Culture commune des pratiques managériales	Séminaire cadres	2016-2017
	Définir le pilotage des services		
	Développer l'accompagnement des postures et pratiques professionnelles		
Accueil et accompagnement des nouveaux salariés	Politique de recrutement		
	Construire un parcours d'accueil	Commission RH et organisation	2016-2017
	Construire un parcours d'accompagnement		
Visibilité des possibilités de trajectoires professionnelles au sein de l'association	Informer les salariés sur les organisations et les missions de l'Association		
	Recenser les besoins associatifs et les demandes des salariés en termes d'emploi		
	Recenser les compétences et souhaits d'évolution des salariés		
	Développer une politique de formation associative		
Repérage et accompagnement des situations difficiles	Mettre en place des modalités de soutien pour les fonctions isolées		
	Gestion de la charge émotionnelle		
	Créer un système d'alerte et de gestion des situations de souffrance individuelle ou collective		

II-4.4. 80 ANS DE L'ASSOCIATION

le 02 décembre 2016

Avec un accueil à 09h00 à la salle Polyvalente de Montfavet, la journée s'est déroulée selon le programme suivant :

09h30 : Allocution d'Aimé MONTAL, Président de l'ADVSEA,

09h45 : Allocutions officielles de Suzanne BOUCHET, Vice-présidente Conseil départemental et Michèle GUIDI, directrice DIRPJJ,

10h15 : Rétrospectives des temps forts de l'association, de la protection de l'Enfance et des grandes lois sociales
Paroles de professionnels en images par la diffusion du film réalisé par Michel BOST administrateur

11h00 : Les enjeux de la protection de l'Enfance au regard de la loi de protection de l'Enfant du 14 mars 2016
Intervention Fabienne QUIRIAU, Directrice générale de la CNAPE

La matinée a été clôturée par un buffet déjeunatoire. Les travaux ont repris à 14h00, comme suit :

14h00 : L'éducation citoyenne : quel engagement et quel projet auprès des jeunes et de leur famille ?
Patrick DUBECHOT : Quels espaces citoyens pour les jeunes : la place de la jeunesse dans la société ?
Hakima AIT EL CADI : Comment redéfinir le construire ensemble solidaire : l'enjeu de la coéducation à la responsabilité sociétale ?
Christian MELKA, fondation Camp des Milles : Pourquoi y a-t-il nécessité à promouvoir les valeurs de l'engagement : l'enjeu de notre vivre ensemble.
Les Francas : Comment promouvoir les valeurs de l'éducation nouvelle : le renouveau du militantisme ou l'action d'utilité sociale ?

15h30 : La citoyenneté au cœur de l'action éducative des acteurs sociaux
Stéphane COUPARD de la DTPJJ Alpes Vaucluse : Les stages de citoyenneté (exposition panneaux)
Ludovic MAZET, Les Francas Vaucluse : L'action éducative locale, un espace d'engagement citoyen
Alain RIPETTI, UFOLEP, Association AVIGNON jeunes : FUTSAL
Joël Perez, Responsable Mission Locale Luberon, Web-radio – Mission locale du Luberon, Pays des Sorgues et Monts du Vaucluse/ Prévention Spécialisée

16h30 : Clôture de la journée par Lara MAZELIER, Directrice générale de l'ADVSEA

Les expositions

- Photos Thomas BOLH — Street art
- PJJ - 13-18 ans
- PJJ – Moi jeune citoyen

Les stands

- Association Latitudes par Marie JAGODA
- Harmonie Mutuelle par Christelle PROCACCI

Animation

- Hélène FOXONET

ADVSEA

80 ans en images

Installation de la scène

Discours du Président Aimé Montal

Discours de Suzanne Bouchet,
Vice-présidente du Conseil départemental

Michèle Guidi, directrice Interrégionale de la DTPJJ
et Aimé Montal : échanges

Intervenants - échanges

Salle, 220 participants

Extraits du discours du Président

« Quelle grande fierté de vous accueillir pour les 80 ans de notre Association.

Nous nous devions de préparer un événement exceptionnel pour marquer cet anniversaire car peu d'associations peuvent faire état d'une telle longévité et d'une telle santé. »

« Il a fallu, pour se développer, vivre, survivre même lorsque les vents sont défavorables, grâce à la volonté et la ténacité des différents présidents et directeurs généraux qui se sont succédés. Il a fallu bien évidemment aussi l'engagement de tous les salariés au sein de notre Association, avec un esprit particulièrement militant, avec toujours et avant tout le souci permanent de l'accompagnement des familles difficultés.

L'histoire semble se répéter. 1936-2016, deux dates qui se font écho. Nous pouvons donc ici, ensemble, nous poser la question suivante : les leçons fondamentales de la montée des fascismes et celle du Front populaire ont-elles été assimilées ?

Tout porte à croire que non.

2016, les accords de Matignon sont loin et l'heure est venue à l'explosion de l'échiquier politique dans des formes les plus diverses. Pourtant, le pays a plus que jamais besoin de refaire société autour d'un projet politique républicain et solidaire qu'il aura construit et qu'il sera en capacité de mener à bien.

Les enjeux sont de taille, les réponses extrêmes amenées par le passé ont mené aux pires atrocités que l'humanité ait jamais connues. »

« Notre devoir est donc de nourrir les décisions politiques qui se sont traduites en autant de dispositifs de soutien de toute nature. Pour cela le secteur social doit s'inscrire dans une démarche volontaire de rénovation de ses pratiques professionnelles, d'où la thématique que nous avons choisie de mettre en lumière cet après-midi. Comment replacer le bénéficiaire au centre de nos interventions et lui donner le rôle principal car il n'y en a pas d'autre ? Comment rassembler toutes les énergies, aussi diverses soient-elles, pour recomposer un pacte social acceptable au vu des besoins sociaux existants mettant à mal l'Homme, tant dans sa dimension individuelle que collective ? »

« Votre mobilisation à tous ce jour montre votre attachement à notre projet social et solidaire. Elle est absolument indispensable pour que nous puissions être à la hauteur des enjeux qui s'annoncent mais qui sont déjà bien actuels à vrai dire. Le récent rapport publié en octobre dernier sur l'avenir des politiques sociales en France de l'association des départements de France fait état de tous ces enjeux dans notre secteur, complexes et lourds d'incidences institutionnelles et financières. Des propositions de réformes sont d'ores et déjà formalisées. »

II-5. CONTRIBUTION À L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE

II-5.1. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES : L'IMPACT SOCIAL AU NIVEAU DES JEUNES SUIVIS

NOMBRE DE JEUNES SUIVIS EN 2016

Classement décroissant

ETS & SCES	GARÇONS	FILLES	**TOTAL**
Prévention Spécialisée Territorialisée	1 170	851	**2 021**
AEMO	629	546	**1 175**
SAEGPS AGBF	269	264	**533**
SIE	56	69	**125**
Placement Familial Spécialisé	46	50	**96**
MECS la Verdière	30	23	**53**
SAPSAD	18	18	**36**
Foyer les Sources	17	9	**26**
MECS le Moulin du Vaisseau	15	8	**23**
TOTAL	**2 250**	**1 838**	**4 088**

II-5.2. LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

L'Association concoure principalement à la **mission de protection de l'Enfance** dans un cadre judiciaire, au civil et au pénal.

Toutefois, cette politique publique se situe au carrefour d'autres politiques publiques soutenant l'action menée auprès des mineurs et de leur famille.

Aussi, l'Association s'est inscrite dans une démarche volontariste pour concourir notamment aux missions suivantes :

- Politique de soutien à la parentalité
  - Réflexion avec la CAF sur la reprise d'un service de médiation familial
- Politique de prévention de la délinquance
  - Mise en œuvre d'une mission de lutte contre la radicalisation
- Politique de la ville
  - Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et de diagnostic social
- Politique de soutien à l'apprentissage
  - Accueil de contrats d'apprentissage
- Éducation nationale
  - Opération de médiation scolaire

Elle a par ailleurs été sollicitée dans le cadre de différents travaux afin de faire valoir son expertise au vu des missions exercées :

- Bilan de fonctionnement du dispositif des Alizés
- Journée départementale Vaucluse URIOPSS
- Participation au COPIL, au comité technique et à la commission cas critique du protocole adolescents difficiles
- Travaux d'élaboration du schéma régional des mandataires judiciaires et des délégués aux prestations familiales
- Analyse de la suractivité de l'AEMO
- Schéma départemental des services aux familles

En raison de son champ de missions, l'Association organise des temps de rencontre spécifiques avec les différents magistrats concernés dans un souci d'évolution permanente des pratiques professionnelles.

II-5.3. LES PARTENARIATS

« *Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif conjoint, en vertu de leur mission respective, pour laquelle ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation.* »

Partenariat avec les mairies :
Du fait de l'exercice de la mission de prévention spécialisée territoriale, le tissu partenarial avec les mairies est assez dense.
Les principales villes du département collaborent directement (mise en œuvre d'actions spécifiques) ou indirectement (mise à disposition de locaux) avec ce service.

La ville d'Avignon a une attention toute particulière portant sur le projet de restructuration du site de la Verdière.

De façon générale, L'Association entretient de bonnes relations avec chacune des municipalités accueillant des services ou établissement.

Partenariat associatif :
- IMF
- Missions locales
- Planning familial
- Ligue de l'Enseignement
- Avenir 84
- CODES
- Culture du cœur

Le développement et l'institutionnalisation du partenariat est un axe important de la stratégie associative afin de renforcer la présence de l'Association sur le territoire et de travailler en toute complémentarité avec les acteurs de proximité.

II-6. RESSOURCES HUMAINES

II-6.1. CHIFFRES CLÉS (NOMBRE DE SALARIÉS AU 31/12/2016 / ETP / RECRUTEMENTS)

Le nombre de postes en ETP au 31/12/16 s'élève à **280,18**
→dont 245,82 en CDI, représentant **303 personnes** : 264 en CDI et 39 en CDD.

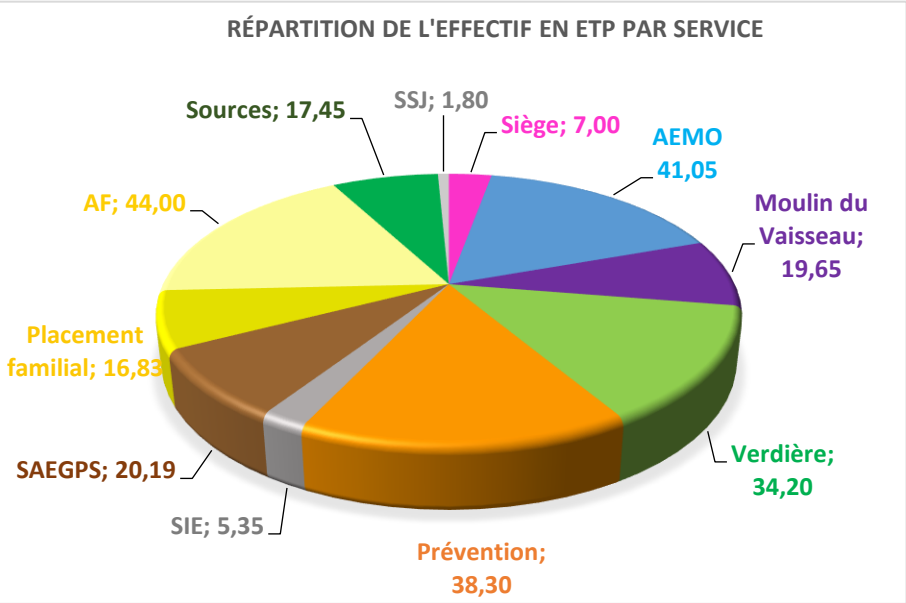

82% des salariés sont à temps **plein,**
18 % à temps **partiel**.

92% des salariés à temps partiel ont un temps de travail **supérieur ou égal à un mi-temps**.

II-6.2. RÉPARTITION DU PERSONNEL ET DES DIFFÉRENTES PROFESSIONS

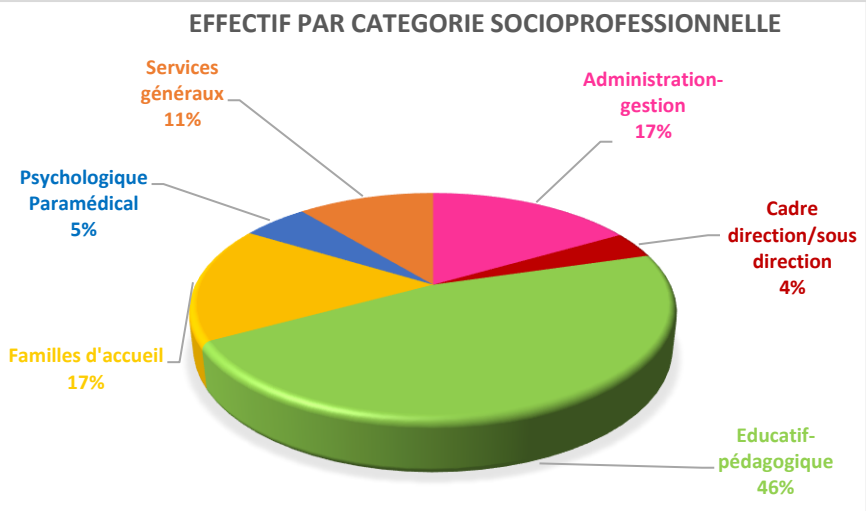

Répartition des cadres par sexe

	Cadre	Non cadre	Total général
Femme	26	185	211
Homme	12	41	53
Total général	**38**	**226**	**264**

Non cadres : 85,6%

Environ 1 homme sur 5 est cadre contre seulement 1 femme sur 10.

II-6.3. PARITÉ HOMME/FEMME

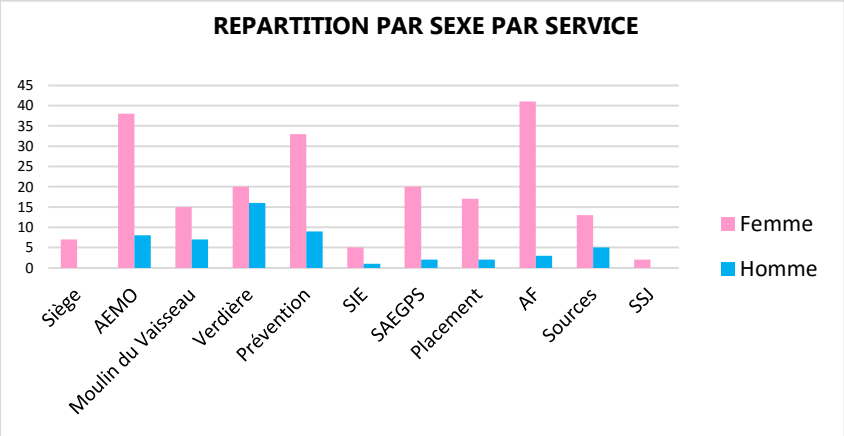

L'ADVSEA compte 80% de femmes contre 20% d'hommes.

Augmentation notable du nombre de femmes au niveau associatif (+3%).

II-6.4. MOYENNE D'ÂGE

Moyenne d'âge : 46,7 ans

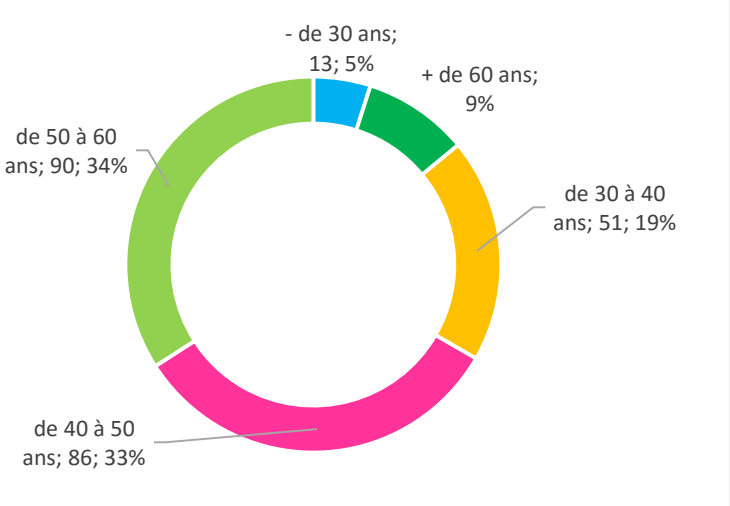

Moyenne d'âge des **femmes** : **46,3** ans
Moyenne d'âge des **hommes** : **48,1** ans

67% de l'effectif a **plus de 40 ans**.

Stable par rapport à l'an dernier

II-6.5. ANCIENNETÉ MOYENNE

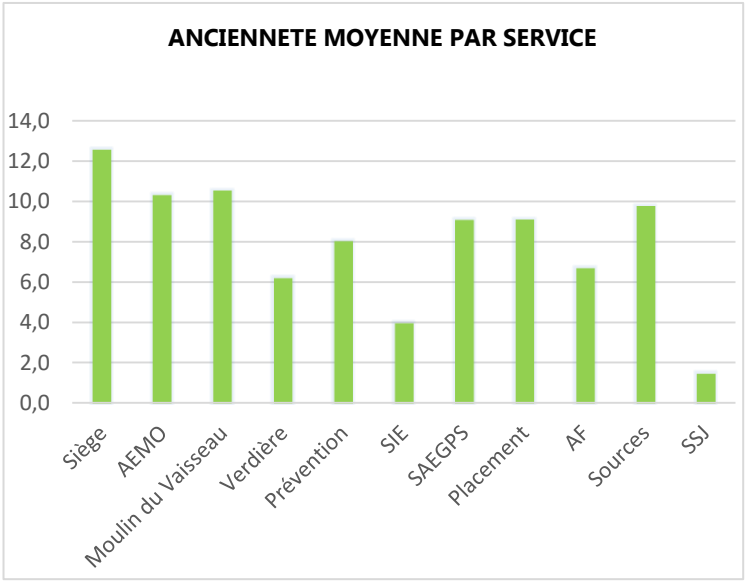

Ancienneté **moyenne : 8,5 ans**

Stable par rapport à l'an dernier.

II-6.6. MOUVEMENTS « ENTRÉES-SORTIES » / CDD-CDI

CDI sortis

25 salariés sont sortis des effectifs CDI au cours de l'année 2016 toutes causes confondues, soit **19% de moins** que l'an dernier.

Cela s'explique notamment par une baisse significative du nombre de **départ à la retraite (-78%**).

CDI entrés

35 nouvelles personnes embauchées en **CDI** au cours de l'année 2016 dont **54% de personnel éducatif** et **20% de familles d'accueil**, contre 23 l'année dernière, soit une **augmentation** des recrutements de **52%**.

18 de ces 35 salariés étaient en CDD avant d'être embauchés en CDI.

684 contrats **CDD** ont été réalisés au cours de l'année 2016.

Embauche CDI par Catégorie Socio Professionnelle et Structures

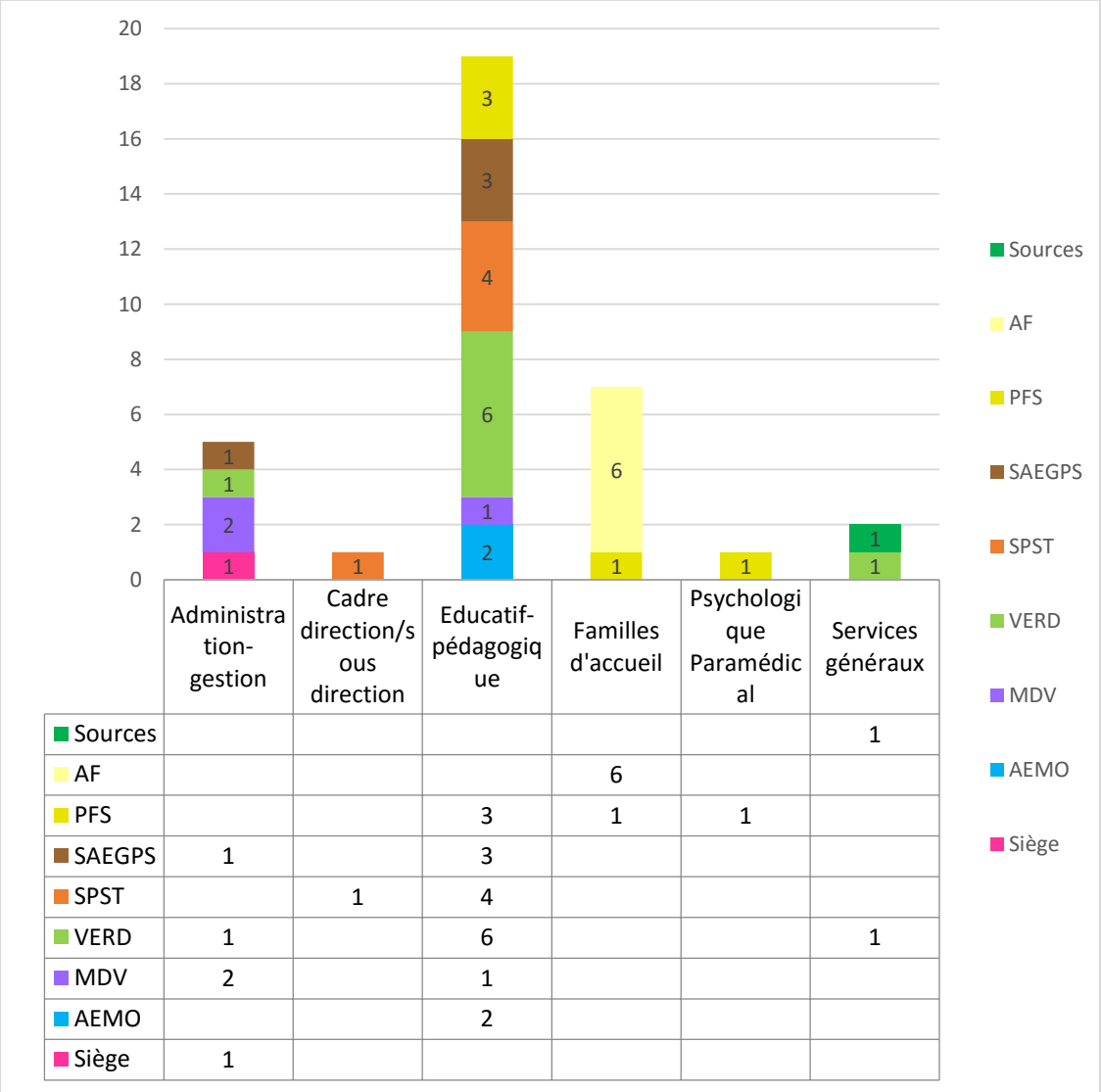

	Administration-gestion	Cadre direction/sous direction	Educatif-pédagogique	Familles d'accueil	Psychologique Paramédical	Services généraux
Sources						1
AF				6		
PFS			3	1	1	
SAEGPS	1		3			
SPST		1	4			
VERD	1		6			1
MDV	2		1			
AEMO			2			
Siège	1					

II-6.7. FORMATION

Récapitulatif Formation Professionnelle :

165 111 € consacrés à la formation.

7 515 heures de formation pour 188 salariés et 323 actions.

3 663 heures de formation collectives et 3 852 heures de formation individuelles.

Moyenne de **28 heures** de formation par salarié sachant que certains en ont effectué plus, et d'autres aucune.

Le nombre d'action de formation a presque doublé en un an. Comparativement à 2015, il s'agit de formations moins longues, qui sont plus souvent collectives et pour un budget inférieur à celui de 2015.

Le nombre de salariés formés, lui, a fortement augmenté (**+63%**).

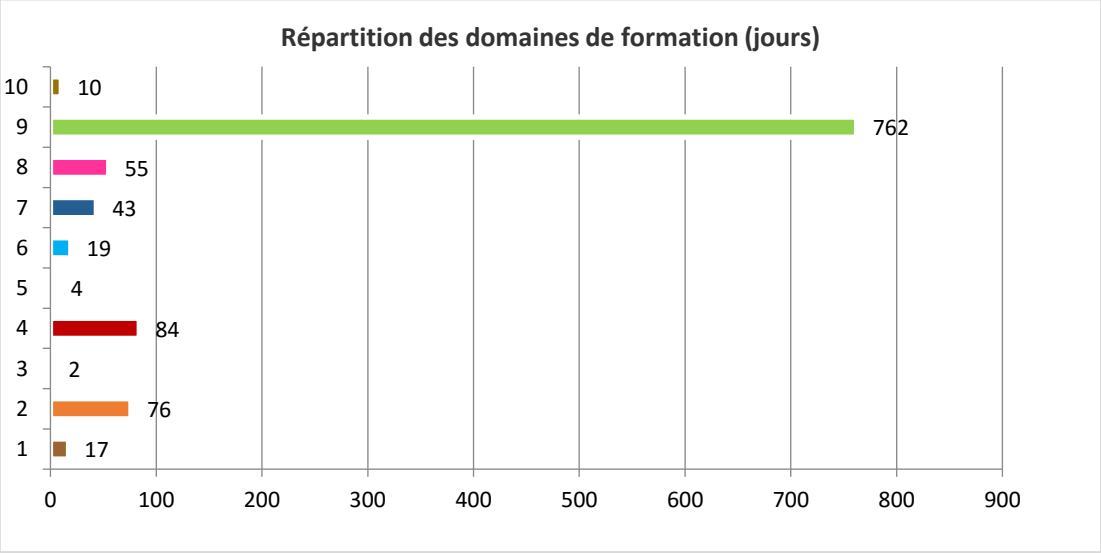

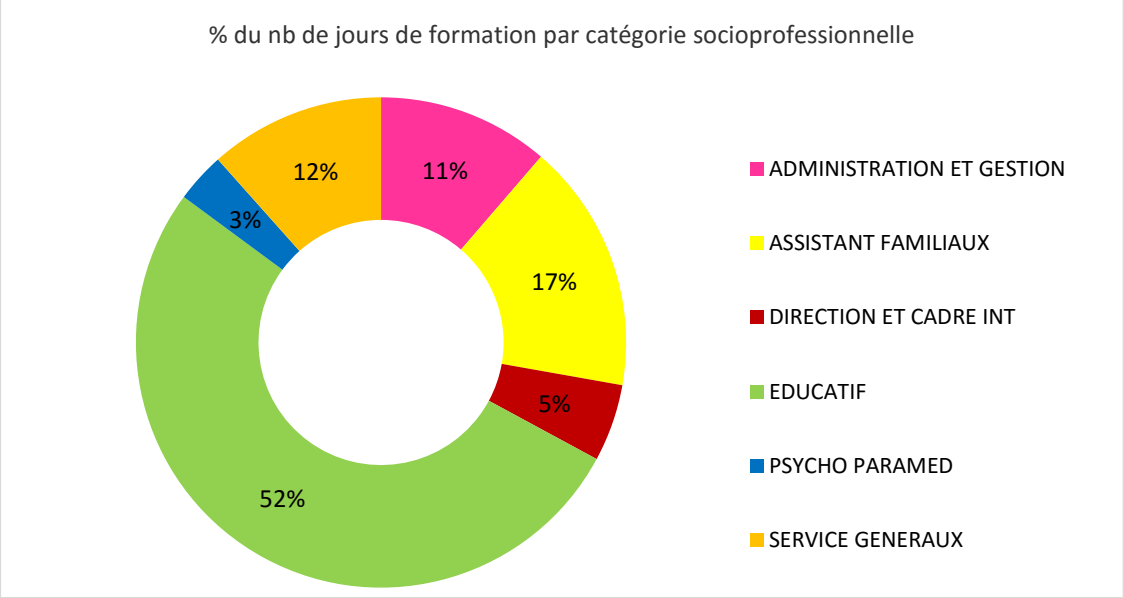

II-7. REVUE DE PRESSE 2016

Au cours de l'année 2016, plusieurs « évènements » ont eu lieu. Chronologiquement voici ce qui est à retenir pour l'année :

14 Janvier 2016- Remise des diplômes aux Assistants Familiaux
Discours du Président, Aimé MONTAL

« Le dernier rapport de l'ONED de juillet 2015 consacré à la question de l'accueil familial nous rappelle qu'en France les assistants familiaux constituent le premier mode d'accueil des mineurs confiés à l'Aide sociale à l'Enfance : 50 000 assistants familiaux accompagnent en effet chaque année en France 70 000 enfants.
Ce constat est identique pour les 2/3 des départements, dont le Vaucluse puisque ce mode d'accueil est majoritaire. Outre les considérations financières, ce sont la souplesse de la prise en charge et l'intérêt pour les enfants qui sont mis en avant. Ce mode d'accueil favorise en effet l'inscription du mineur en milieu naturel ainsi que les apprentissages nécessaires à la vie en famille et il offre des sécurités en termes d'attachement.
Pourtant, ce constat ne doit pas nous faire perdre de vue la complexité des missions confiées aux assistants familiaux : il vous revient d'accueillir dans votre intimité familiale, avec l'implication de votre conjoint et vos enfants, un enfant séparé de ses parents en raison de difficultés majeures et de contribuer à son développement et à son bien être sans prendre la place de ses parents.

Cette complexité a d'ailleurs été à l'origine de l'élaboration de la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux, loi qui a enfin permis de faire considérablement évoluer le métier :
- Elle identifie l'assistant familial par distinguo à l'assistant maternel permanent,
- Elle reconnaît le métier d'assistant familial en lui conférant un statut spécifique,
- Elle professionnalise le métier, notamment du fait d'un parcours de formation adapté et renforcé de 60 h préalablement à l'accueil d'un enfant, puis de 240 h dans les 3 ans suivant le 1er accueil d'un enfant.

C'est aujourd'hui cet axe d'évolution majeure du métier qui nous rassemble dans le sens où il me semblait important de souligner tout le chemin parcouru par nos professionnels assistants familiaux concernant l'obtention du diplôme d'assistant familial, sachant que ce dernier n'est pas exigé pour l'exercice du métier.

Selon l'enquête de l'ONED toujours, 16 % des assistants familiaux sont titulaires du diplôme d'État. Pour notre service de placement familial spécialisé, ce chiffre est largement dépassé, et il convient de s'en féliciter.

Notre service a développé une véritable incitation à sanctionner ce parcours de formation par l'obtention du diplôme. En effet, concrètement, ce diplôme d'État d'assistant familial est largement profitable non seulement pour les assistants familiaux mais aussi pour l'ensemble de leur environnement professionnel et bien évidemment pour les mineurs accueillis. Il permet de favoriser :
- les liens avec les différentes institutions gravitant dans le champ de la protection de l'Enfance,
- une évolution positive dans la reconnaissance du métier par les autres corps professionnels qui gravitent autour de l'enfant,
- une assise, une confiance et une légitimité pour se positionner et conforter leur place et rôle.

Le diplôme apparaît donc bien comme un vecteur de reconnaissance personnelle et professionnelle et de légitimité. Il est aussi un vrai gage de la qualité de la prise en charge des mineurs confiés.
J'encourage les assistants familiaux de l'association dans cette voie diplômante, d'autant qu'ils peuvent largement bénéficier de l'accompagnement reconnu du collège coopératif organisateur de cette formation.

Il me revient donc aujourd'hui l'honneur de féliciter nos jeunes diplômés, issus des sessions et de leur témoigner toute notre reconnaissance pour le métier difficile qu'ils exercent au quotidien : **2011/2013 en formation continue** M. SCHOLTUS et Mme BARRIAS, **2014 en VAE** Mme GONNET et **2013/2015 en formation continue (avec un taux e réussite de 100%)** Mme BONNEFONT, Mme BRUSACORAM, Mme TESTE, Mme VERDALAY et M. BOURDEAU.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des salariés du placement familial spécialisé qui œuvrent aux côtés des assistants familiaux.

Je vous sais toutes et tous engagés dans un travail important de refonte de votre projet de service. Je vous encourage à faire évoluer ce mode d'accueil incontournable sur notre département afin que les enfants pris en charge par notre service puissent tenter de se reconstruire et retrouver leur famille. »

SAINT-RUF | Les neuf candidats ont reçu leur diplôme, pour exercer leur métier

Les assistants familiaux ont réussi leur examen

Le métier que s'apprête a exercer les neuf assistants familiaux constitue le premier mode d'accueil des mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance en France.

Jeudi à Saint-Ruf, ils recevaient leur diplôme d'État des mains de la nouvelle directrice de l'Advsea (association départementale de Vaucluse pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte), Lara Mazelier et de son président Aimé Montal.

Un métier complexe

Ce mode d'accueil est majoritaire dans le département, il favorise l'apprentissage de la vie familiale et assure une stabilité affective durant la période de placement.

Toutefois c'est un métier complexe que les assistants familiaux vont exercer avec l'aide de toute leur famille. Ils vont devoir intégrer un enfant dans leur cercle intime sans prendre la place du parent dont il est séparé.

Ces professionnels ont tous reçu une formation adéquate et comme l'a précisé la directrice : « Le diplôme est un vecteur de reconnaissance personnelle et professionnelle et de légitimité. Il est aussi un vrai gage de la qualité de la prise en charge des mineurs confiés ».

Les neuf diplômés ont été récompensés par la nouvelle directrice de l'Advsea (association départementale de Vaucluse pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte), Lara Mazelier et son président Aimé Montal.

Vendredi 22 avril 2016

Inauguration local AEMO Orange

Mardi 10 mai 2016 **I Inauguration local SIE/ SJJ**

4 Vaucluse

Le Service d'Investigation Educative inaugure ses nouveaux locaux

AVIGNON Cette structure pour la protection des personnes est désormais installée rue Ninon-Vallin

05 mai 2016

« Notre parcours du gout » MECS la Verdière

Jeudi 5 Mai 2016 11 Grand Avignon

MONTFAVET

Trois jeunes mettent les petits plats dans les grands à Nantes

La Maison de la Verdière à l'honneur, dans le cadre des 17e "Parcours du goût".

22 juin 2016 **I fête de la Verdière**

MONTFAVET

La Maison des enfants de la Verdière en fête

16 juin 2016 **I AG ADVSEA I** Aimé MONTAL, Lara MAZELIER **I** La Provence

AVIGNON | L'Advsea a désormais aussi pour missions la médiation familiale et la lutte contre la radicalisation

De nouveaux défis pour l'association pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte

Lara Mazelier et Aimé Montal, respectivement directrice et président de l'Advsea.

02 septembre 2016 **I Réussite du diplôme de Moniteur-éducateur des « emplois d'avenir » I** Service de **Prévention Spécialisée Territorialisée**

Jeudi 06 octobre 2016 **I Départ en retraite de Raymond CUNY chef de service I AEMO**

De nouvelles réponses aux attentes des habitants I Le journal de **Monteux** – Décembre 2016

Les jeunes Montiliens rencontrent le Maire, Christian Gros, avec l'ADVSEA

De nouvelles réponses aux attentes des habitants

- Amélioration du cadre de vie en partenariat avec **l'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA) 84 et le collège Alphonse Silve.** Huit adolescents se sont engagés dans un projet de réaménagement du quartier du Vieux Moulin. **Youssef, un des jeunes,** commente : *« Bien accompagnés, nous avons rencontré beaucoup de personnes pour monter notre projet, elles nous ont toutes soutenus ».*

Renseignements : www.advsea84.fr

II-8. PERSPECTIVES 2017

Les orientations définies dans le cadre de la stratégie associative vont continuer à être déclinées au cours de l'année 2017, et notamment :

Projet patrimonial de réhabilitation du site de la Verdière

Une première phase de diagnostic du site a été mise en œuvre au cours de l'année 2016 donnant lieu à la rédaction du cahier des charges programme fonctionnel.
S'en suivra la phase d'esquisse qui précisera le projet architectural, puis la phase avant-projet sommaire permettant de figer l'opération d'un point de vue technique.
Le montage total de l'opération, technique, juridique et financier, devra intervenir au cours de cette année afin d'envisager un début des travaux en 2018.

Projets de service

Malgré la mise en conformité pour la plupart des services et établissements au niveau du régime des habilitations, un grand nombre d'entre eux sont engagés ou vont engager un travail de mise à jour de leur projet de service.
Cette démarche concerne :

- Le service de Prévention Spécialisé
- La MECS la Verdière
- Le service de Placement Familial Spécialisé
- Le service d'AEMO
- Le foyer les Sources
- Le Moulin du Vaisseau

Ce travail indispensable est à engager avec les autorités concernées, afin d'adapter les modes de prises en charge eu égard l'évolution des problématiques sociales et familiales repérées, mais aussi pour prendre en compte les besoins identifiés en terme de territoire.

Réflexion sur la diversification des missions

Afin d'enrichir la démarche de stratégie associative, l'ADVSEA devra mener une réflexion quant à l'évolution de son cadre de mission, qui conduira l'Association à faire des choix de scénarii possibles sur les 5 prochaines années.

Ce travail est nécessaire afin de bien s'articuler avec les différentes politiques publiques du département, il permettra par ailleurs de s'ouvrir à d'autres espaces d'intervention complémentaire à notre action initiale et il nous conduira à repenser le modèle socio-économique de l'Association.

Renouvellement du cadre conventionnel du service de Prévention Spécialisée

La mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée est définie par convention depuis 2002. La dernière convention annuelle a été signée en décembre 2016 concernant l'année 2017.
Face aux enjeux sociaux d'une part mais aussi financiers d'autre part, le Département souhaite revoir le cadre de son engagement au titre de cette mission.
Le service de Prévention Spécialisée devra donc mener son évaluation interne afin d'extraire un maximum de données permettant au Département de construire son futur cadre d'intervention. Cette étape préalable conduira ensuite à l'élaboration du projet de service, tenant comptes des nouveaux objectifs d'intervention retenus.

Nouvelle équipe de direction à la MECS la Verdière

Une nouvelle directrice, ainsi que deux chefs de service, vont prendre leur poste et reconstituer une équipe de direction au sein de cet établissement.
Un travail de refonte du projet de service et du futur bâtiment seront les sujets prioritaires de cette structure qui a subi de nombreux changements et aléas au cours de ces dernières années, l'ayant conduit à une véritable déstabilisation au niveau de son fonctionnement.
Cette évolution sera à mettre en lien étroit avec l'analyse de l'offre d'hébergement menée par le Département.

Reconfiguration du site internet et de l'extranet

L'évolution de la technologie a conduit à une obsolescence rapide de notre outil internet, celui-ci étant difficilement consultable par exemple à partir de certains supports.
Le site va être complétement rénové, tant dans sa forme que dans son contenu, avec notamment une partie intranet largement enrichie et qui dès lors pourra être considérée comme faisant partie des outils professionnels des salariés et un espace de ressources pour les administrateurs.

Dématérialisation des actes de gestion

Une première réflexion a été conduite au niveau de la direction administrative et financière sur la dématérialisation des opérations bancaires afin de sécuriser et de simplifier le travail en matière de saisie et de traitement papier.
Trois chantiers seront lancés :

- mise en place de la procédure de virement des fournisseurs,
- rapprochements bancaires automatiques
- autorisation de consultations des comptes.

III- ACTIVITÉS PAR STRUCTURE

III-1. INTRODUCTION

L'année 2016 a été marquée par un rythme soutenu.

L'activité à proprement parler a été au rendez-vous car les services et établissements atteignent les objectifs arrêtés en matière de tarification, à l'exception des Visites en Présence d'un Tiers et du Moulin du Vaisseau. À noter que le Placement Familial Spécialisé est le service qui a la plus forte suractivité, en raison notamment d'une demande importante de placement direct de la part des juges des enfants.

L'évolution du nombre de places/mesures porte sur deux services :

- La MECS la Verdière : les places d'accueil séquentiel ont été transformées provisoirement en 3 places d'hébergement classiques à compter du 1er septembre, suite au constat de sous-utilisation de cette modalité d'accueil
- Le Placement Familial Spécialisé : le nombre de places autorisées est descendu à 63 places + 2 places jeunes majeurs suite au nouvel arrêté d'autorisation de mai 2016.

Le service d'AEMO a dû faire face tout au long de l'année 2016 a une forte suractivité qui n'a pu être prise en compte du fait des moyens alloués. En moyenne sur l'année, le service a dû mettre en attente 136 mesures sur l'ensemble du territoire, avec des pics d'activité à 150 mesures.

L'activité AGBF, MJPM et SSJ n'étant pas soumis à activité préalablement définie, ces derniers ont pu voir leur activité en légère augmentation.

La conduite des missions a été impactée par des absences importantes de cadres liées à des départs volontaires, départs en retraite, aléas et départs contentieux. La direction générale a dû notamment palier au cours du dernier trimestre 2016 à la double absence du directeur de la Verdière et de la directrice de l'AEMO. Cette situation a mis fortement l'Association en tension et par voie de conséquence en fragilité. Au terme de cette période, toujours d'actualité au cours du 1er semestre 2017 pour le service d'AEMO, il en ressort l'impérieuse nécessité d'opérer des changements en matière d'organisation pour la consolider en cas d'absence de toute nature d'un personnel directeur.

La qualité du travail auprès des usagers a été soulignée au travers des différents exercices d'évaluations internes et externes et des rencontres avec les magistrats.

Il n'en reste pas moins important d'engager un travail sur la diversification de nos modes d'accompagnement et de rester mobilisés sur l'amélioration continue de nos pratiques professionnelles. En effet, dans un souci d'utilité et d'efficacité, l'Association note un besoin de positionnement sur les champs suivants :

- Interventions auprès des familles dans un cadre administratif
- Mise en œuvre des modes d'interventions judiciaires « connexes », comme l'action de médiation
- Développement des actions préventives auprès des familles
- Travail sur la réversibilité des parcours administratif/ judiciaire et civil/ pénal
- Mise en place d'actions collectives à destination des parents
- Intégration de la dimension médico-sociale et sanitaire dans les projets de service
- Mise en place d'actions sur le champ de la pré-qualification
- Prise en charge spécifique des mineurs non accompagnés

De ce point de vue, l'Association est tout à fait volontaire pour utiliser le champ de l'expérimentation si nécessaire afin de faire évoluer les dispositifs actuels et s'inscrire plus globalement dans une mise en perspective d'un cadre d'intervention plus intégré.

L'année 2016, comme l'année précédente, n'a vu aucun appel à projet déployé par le Département en matière de protection de l'Enfance. Seuls des aménagements des dispositifs existants peuvent donc intervenir, dans la limite du cadre réglementaire concernant l'évolution de l'activité des établissements et services autorisés.

En revanche, l'Association s'est saisie des appels à projets et dossiers de subventions émanant de la Direction départementale de la cohésion sociale et la Région PACA pour mettre en œuvre de nouvelles missions, au titre desquelles la lutte contre la radicalisation et l'accompagnement professionnel des médiateurs sociaux.

Pour conclure, l'activité, dite « classique », ne présente pas d'évolution majeure. En revanche, force est de constater que les problématiques des publics et des territoires évoluent et qu'un véritable travail prospectif serait nécessaire, conjugués à une démarche de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens permettant une dotation globale et une projection financière pluriannuelle.

Au terme de cette première année de collaboration, je tiens à remercier chaleureusement les salariés pour leur accueil, leur implication et leur travail. Ils constituent la vraie ressource de l'Association et je compte sur leur engagement pour engager les nombreux chantiers à venir.

Lara MAZELIER
Directrice générale
ADVSEA

III-2. ACTIVITÉS PAR STRUCTURE

III-2.1. AEMO

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental et PJJ	**Public**	0-18 ans
Nombre de poste ETP	~40	**Capacité**	756 mesures

Structure architecturale

Le service d'AEMO se situe dans un immeuble au rez-de-chaussée à Avignon extra-muros. Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse et les équipes du service sont implantées sur trois grands secteurs.

Mission et types de prises en charge

Le service est habilité par Monsieur le Préfet et sous le contrôle administratif de la Protection la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Région PACA et du Conseil départemental de Vaucluse.

Le service d'Action Éducative en Milieu Ouvert de l'ADVSEA s'inscrit dans le respect de la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Le service exerce des mesures d'assistance éducative par décision de justice fondée sur les articles 375 et suivants du CC.

Le service exerce une mission de service public qui lui est confiée, pour laquelle il est accrédité et qu'il s'engage à accomplir dans le respect des règles énoncées dans le projet de service.
Le service d'action éducative en milieu ouvert est « désigné » pour mettre en œuvre une action éducative globale selon les décisions du magistrat auquel il rend compte de l'évolution de la situation.

L'exercice de la mesure d'assistance éducative est assuré par un référent éducatif désigné par le service. Sous le contrôle de la direction et par délégation du chef de service, le référent éducatif met en œuvre le projet défini avec la famille en concertation avec l'équipe éducative de son secteur d'intervention avec pour principaux objectifs d'apporter aide et conseil à la famille et de suivre le développement du mineur.

Objectif du service :

Les jeunes garçons et filles bénéficient d'une prise en charge éducative, familiale et individuelle.
À la demande du juge des enfants et de la DIS, le service intervient auprès des familles en difficulté, leur apporte un soutien éducatif important.

La mesure s'efforce d'être à la fois globale et individuelle, la famille est considérée dans sa totalité, sa complexité d'interaction, son dynamisme (possibilité et désir de changement de chaque personne).
Le service fonctionne dans le cadre des équipes implantées par territoire : Apt, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Isle-sur-la-Sorgue, Orange, Pertuis.

Chiffres clés

Nombre de mesures exercées	778
Nombre de mesures ordonnées	440
Nombre de suivis annuel	1173 mineurs
Taux d'activité réel	102,94 %
Nombre de mesures réalisées	413

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

Répartition par âge

- 23 % d'enfants de moins de 6 ans
- 23 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans
- 18 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans
- 25 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 11 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans

Répartition par sexe

- 48% de filles
- 52 % de garçons

Répartition par fratrie

- 34 % de fratrie composée de 1 mineur
- 32 % de fratrie composée de 2 mineurs
- 33 % de fratrie composée de 3 mineurs ou plus

78% des mineurs vivent avec leur mère seule

33 % des mineurs vivent dans des familles recomposées, pourcentage identique à celui où les deux parents vivent ensemble. Ces données peuvent être considérées désormais comme structurelles et à prendre en compte dans les modalités d'accompagnement.

Réalisations

L'année 2016 a été particulièrement dense en raison d'une suractivité constante sur l'ensemble des 4 antennes éducatives.

Aussi, la durée moyenne de prise en charge des situations en attente s'est située entre 97 et 142 jours selon les antennes.

Au 31 décembre 2016, 114 AEMO étaient en attente de mise en œuvre, majoritairement concentrées sur les territoires d'Orange, Carpentras et Cavaillon.

Un rapport d'analyse de la situation a été remis au Conseil départemental afin de dresser un état des lieux ainsi qu'une analyse de la situation, mais également de proposer des pistes de travail en vue d'un plan d'actions.

Enjeux et perspectives

Du fait de l'absence de la direction de service au cours du dernier trimestre 2016, en raison d'un accident de trajet, le projet de service a été mis en suspens jusqu'à son retour.

Les objectifs pour l'année 2017 sont donc :

- La poursuite de la réalisation du projet de service
- La recherche d'une optimisation des moyens du service pour gérer la suractivité
- La réorganisation de l'équipe cadre suite aux départs de 2 chefs de service sur 3
- La préparation du déménagement du Siège et de l'antenne d'Avignon sur le domaine de la Verdière

III-2.2. MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental	**Capacité**	20 places
Nombre de poste ETP	~19	**Public**	4-18 ans
Nombre de jours d'ouverture	290		

Structure architecturale

L'établissement est installé dans une bâtisse, ancien moulin à l'origine, un peu à l'extérieur du village de MAZAN.

Mission et types de prises en charge

Le Moulin du Vaisseau est une Maison d'Enfants à Caractère Social, recevant des enfants en Protection de l'Enfance confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de la protection administrative ou judiciaire. L'établissement intervient en référence :

- A l'agrément officiel d'octobre 1974 : Convention signée entre l'ADVSEA. et le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Vaucluse.
- A l'arrêté de non renouvellement d'habilitation n°2013.311.0011 du 07 novembre 2013 de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Ministère de la Justice.
- A l'arrêté 2013 – 656 du 17 décembre 2013 du département du Vaucluse, portant modification de l'autorisation de l'établissement jusqu'au 3 janvier 2017.
- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 Rénovant l'Action Sociale et Médico-sociale.
- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

La mission de l'établissement est d'accueillir 20 enfants (garçons et filles) de 4 à 18 ans originaires du département du Vaucluse qui rencontrent des difficultés familiales dans un contexte pour lequel la protection de l'enfance n'est pas assurée : maltraitances, danger, insécurité pouvant altérer leurs développements.
Cette petite unité reçoit des garçons et des filles de 4 à 18 ans (notamment des fratries).

Objectif de l'établissement :

Favoriser l'évolution de la personnalité de l'enfant par un accompagnement éducatif et psychologique s'appuyant sur un projet individualisé.
Poser et tenir les règles de vie sociale pour un apprentissage de la citoyenneté.
Faire participer les parents au projet éducatif de l'enfant et construire un possible retour en famille.

Chiffres clés

Nombre de journées d'ouverture	290
Nombre théorique de journées	5 800
Taux d'occupation arrêté en %	98
Nombre arrêté de journées	5 684
Nombre réel de journées	5 484
Taux d'occupation réel en %	96,48

Légère sous activité en 2016 liée à des inadéquations (l'âge ou sexe des enfants) entre les places disponibles sur les groupes et les demandes d'admission.

Faits notables :

Répartition par âge

- 0% d'enfants de moins de 6 ans
- 42% d'enfants âgés de 6 à 9 ans
- 31% d'enfants âgés de 10 à 12 ans
- 27% d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 0% d'enfants âgés de 16 à 17 ans

L'âge moyen est de 10 ans et 6 mois soit en légère diminution par rapport à 2015.

Répartition par sexe : pas d'évolution marquante

- 35% de filles
- 65% de garçons

Répartition par fratrie : maintien d'une majorité d'accueil en fratrie

- 47% de fratrie composé de 1 mineur
- 53 % de fratrie composée de 2 mineurs

Statuts des mineurs accueillis : maintien d'un taux élevé de mesures judiciaires

- Mesures judiciaires OPP ASE : 83 %
- Mesures administratives AP ASE : 17%

26% des mineurs vivent avec leur mère seule

Répartition géographique

- 46% des enfants sont originaires du Grand Avignon
- 54 % des enfants sont originaires du Comtat Venaissin

Réalisations :

- Construit de réponses particulières pour des enfants en souffrance durant leurs scolarités avec des « temps de déscolarisation » en partenariat avec les écoles et collèges. Pen effet, pour 25% des enfants accueillis la scolarité est réellement problématique et ce même dans des cas de prises en charges particulières.
- Travail de concertation entre l'établissement et le service du Placement Familial Spécialisé afin de de repérer les enjeux éducatifs et interinstitutionnels d'une collaboration (En 2016, près de 40% des enfants ont eu à connaitre des familles d'accueils relais)
- Travail d'élaboration du projet institutionnel avec la participation de l'ensemble de l'équipe éducative ; il s'agissait également de poursuivre la construction d'une culture commune et de soutenir la cohérence des interventions.
- De nouvelles organisations de travail ont été définies pour étayer le processus de construction des Projets Éducatifs Individualisés.

Enjeux et perspectives

- Accueil familial et continuité de la prise en charge toute l'année : suite à un premier temps de travail en commun avec le service Placement Familial Spécialisé, nous devons poursuivre l'élaboration d'une réponse en lien avec le Conseil départemental.
- Projet d'établissement : poursuite du travail en interne.
- Trouver des réponses d'accompagnement pour les enfants dont la scolarité est difficilement supportable en priorisant une prise en charge sécurisante en interne avec une augmentation du temps d'encadrement.
- Définir un projet architectural permettant de répondre aux règlementations concernant l'accès aux personnes handicapées tout en valorisant la qualité d'accueil des enfants et des conditions de travail des salariés.

III-2.3. MECS LA VERDIÈRE

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental/ PJJ	**Capacité**	33 places
Nombre de poste ETP	~33	**Public**	8-18 ans
Nombre de jours d'ouverture	365		

Structure architecturale

L'établissement est situé dans une propriété à MONTFAVET. Il est composé d'un bâtiment principal et de deux bâtiments annexes.

Mission et types de prises en charge

L'établissement est une Maison d'Enfants à Caractère Social habilitée au titre de la Protection de l'Enfance art. 375 et suivant du code civil et au titre de l'ordonnance de 45 relative à l'enfance délinquante.

La Maison d'Enfants la Verdière est agréée par le Conseil départemental de Vaucluse et habilitée par le Ministère de la Justice pour accueillir des enfants et adolescents(es), âgés de 8 à 18 ans dans le cadre législatif et réglementaire suivant : Habilitation : Justice

Objectif de l'établissement :

Établir entre projet individuel et vie en collectivité, avec les parents des mineurs, une dynamique ayant pour but :

- d'étayer la construction de l'enfant et de favoriser son épanouissement,
- de développer ses capacités d'insertion sociale, scolaire, culturelle et sportive,
- de soutenir les fonctions parentales afin que s'instaurent des relations adaptées au sein de la famille et que soit possible le retour du mineur.

Ces objectifs sont garantis par une prise en charge pluridisciplinaire.

Contexte et éventuelles contraintes liées à l'organisation ou aux particularités des activités

L'établissement est en cours de réorganisation dans le cadre de son adaptation aux évolutions des besoins du public accueilli et aux demandes des prescripteurs ASE, juges des enfants.

- 16/01/1943 création du centre l'Herbe à Avignon
- 29/06/1954 délibération avis favorable achat centre la Sauvane à Montfavet
- 25/03/1955 liquidation centre l'Herbe d'après compte-rendu en cette date
- 02/07/1984 foyer la Verdière
- 21/04/2011 MECS la Verdière

Chiffres clés

Nombre de journées d'ouverture	365
Nombre théorique de journées	10 950
Taux d'occupation arrêté en %	94,47
Nombre arrêté de journées	10 344
Nombre réel de journées	10 458
Taux d'occupation réel en %	101,10

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

Répartition par âge

- 28,30 % d'enfants de 8 à 12 ans
- 35,84 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 32,07 % d'enfants âgés de 16 à 18 ans
- 3,77 % d'enfants âgés de + 18 ans

Répartition par sexe

- 43,39 % de filles
- 56,60 % de garçons

Durée du placement des jeunes accueillis

- 28,30 % sur une durée de moins de 6 mois
- 32,07 % sur une durée de 6 à 12 mois
- 24,52 % sur une durée de un à 2 ans
- 15,09 % sur une durée supérieure à 2 ans

Flux sur l'année 2016

- 29 Entrées dont 17 garçons et 12 filles
- 24 Sorties dont 17 garçons et 7 filles

Réalisations

- Mise en œuvre de la fermeture de l'unité des Alizés avec redéploiement du personnel
- Accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA), avec près de 30% d'accueil sur la globalité des effectifs de la MECS
- Mise en place de nouvelles activités sur l'établissement (cours de cuisine, atelier esthétique, jardinage et potager, participation à la maraude d'Avignon, etc.)
- Organisation d'une formation sur la gestion de la violence in situ à destination des professionnels de l'établissement
- Suspension à titre provisoire du dispositif d'accueil séquentiel en raison de la sous-activité

Enjeux et perspectives

L'établissement a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation au regard de l'évolution des publics accueillis mais aussi des orientations locales en matière de politiques publiques. Ces adaptations ont conduit, in fine, à une certaine déstabilisation du fonctionnement de l'établissement, impacté également par une problématique croissante de vétusté des bâtiments.

Actuellement la MECS fonctionne à partir de 3 unités de vie de 11 mineurs, le dispositif séquentiel faisant l'objet d'un moratoire du fait de sa faible activité constatée. La MECS est le seul établissement à proposer un accueil d'urgence en complément de l'ADEF. Par ailleurs, deux places sont réservées à l'accueil de mineurs dans un cadre pénal.

Le projet d'établissement est au travail dans la perspective de réinscrire complètement l'établissement dans la mise en œuvre de son fonctionnement original, à savoir l'accueil en internat classique. Pour autant, en lien avec l'étude départementale sur l'offre d'hébergement, la MECS a le souci de diversifier ses modes de prises en charge pour dynamiser les parcours des mineurs, prendre mieux en compte leurs besoins et impliquer davantage les parents.

III-2.4. SPST

Autorisation	Conseil départemental	**Ouverture**	Continue
Nombre ETP	~38	**Public**	Mineurs, jeunes majeurs, familles

Structure architecturale

Le siège du service est installé dans la propriété de Montfavet.

Il est territorialisé et intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse. Des locaux sont implantés sur quatre territoires :

Gd Avignon 2 rue de la Farandole - Avignon
Nord V^se^ 44 av du 08 mai - 84150 Jonquière (+ Valréas)
Sud V^se^ 79 rue Saunerie - 84300 Cavaillon (+ Isle-sur-la-Sorgue)

Mission et types de prises en charge

Le service agit selon le CASF portant sur la mise en œuvre de la prévention spécialisée en Vaucluse.
L'article L121-12 du code de l'action sociale et des familles précise :
"*Dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles qui peuvent prendre une ou plusieurs formes suivantes : [...] actions dites de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu".*

Objectif du service :

- Contribuer à réduire les isolements communautaires ou territoriaux des populations confrontées à des processus de rupture, à des risques d'inadaptation, afin de limiter les conflits et la progression des intolérances.
- Considérer et prendre en compte les problèmes d'inadaptation sociale des jeunes vivant dans la ruralité et le pré-urbain.
- Développer un mode d'action spécifique avec une attention particulière pour le public 11-16 ans afin de prévenir le processus de vulnérabilité juvénile, sans négliger la prévention des risques de rupture psychosociale chez les jeunes adultes.
- Conduire un travail spécifique auprès des jeunes filles en situation avérée de mise en danger.
- Agir auprès des jeunes « primo arrivants », notamment hors regroupement familial.
- Inscrire l'activité dans une dynamique de réseau des acteurs locaux (professionnels, bénévoles, habitants…) en s'appuyant entre autres, sur les ressources existantes pour promouvoir des initiatives innovantes partagées.

Chiffres clés

Nombre de suivis annuel	1 424 simples contacts 294 accompagnements ponctuels 303 accompagnements soutenus

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

Tous territoires

Répartition par âge

- 0 % d'enfants de moins de 6 ans
- 4 % d'enfants âgés de 7 à 12 ans
- 15 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 16 % de jeunes âgés de 16 à 17 ans
- 51 % de jeunes âgés de 18 à 25 ans
- 14 % de jeunes +25 ans

Répartition par sexe :

- 41% de filles
- 59% de garçons

Territoire du Grand Avignon

Répartition par âge

- 1 % d'enfants de moins de 6 ans
- 4 % d'enfants âgés de 7 à 12 ans
- 12 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 16 % de jeunes âgés de 16 à 17 ans
- 53 % de jeunes âgés de 18 à 25 ans
- 14 % de jeunes +25 ans

Répartition par sexe

- 47 % de filles
- 53 % de garçons

Territoire du Nord Vaucluse

Répartition par âge

- 0 % d'enfants de moins de 6 ans
- 4 % d'enfants âgés de 7 à 12 ans
- 12 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 15% de jeunes âgés de 16 à 17 ans
- 54 % de jeunes âgés de 18 à 25 ans
- 15 % de jeunes +25 ans

Répartition par sexe

- 40 % de filles
- 60 % de garçons

Territoire du Sud Vaucluse

Répartition par âge

- 0 % d'enfants de moins de 6 ans
- 5 % d'enfants âgés de 7 à 12 ans
- 19 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 17 % de jeunes âgés de 16 à 17 ans
- 46 % de jeunes âgés de 18 à 25 ans
- 13 % de jeunes +25 ans

Répartition par sexe

- 45 % de filles
- 55 % de garçons

Réalisations

L'année 2016 a été caractérisée par la mise en œuvre de l'évaluation interne, couplée à une démarche d'élaboration d'un nouveau projet de service.

Le nouveau directeur, prenant ses fonctions a mené un diagnostic interne du service et a procédé à des premières réorganisations, dans la perspective de pouvoir envisager cette démarche de fond visant à réactualiser le projet d'intervention.

Un des éléments notable de cette réorganisation fut de fusionner les deux petites équipes « Haut Vaucluse » et Comtat » et de rattacher Sorgues à l'équipe « Grand Avignon ».

L'autre fut le regroupement des missions annexes dans le cadre d'un « Pôle Initiatives et Développement » et la clarification des liens et articulations avec le projet de Prévention Spécialisée.

L'activité éducative n'a pas connu de grands changements dans ses formes d'intervention, si ce n'est qu'elle est de plus en plus percutée par les problématiques des publics migrants, de la radicalisation, et des jeunes majeurs « errants » et mineurs non accompagnés.

Enjeux et perspective

- Finalisation de la démarche projet de service avec la mise en œuvre de diagnostics sociaux de territoires.
- Rencontres avec les services du Conseil départemental afin de croiser nos préconisations avec les éléments d'orientations d'une nouvelle convention.
- En fonction de ces éléments, opérer une nouvelle déclinaison opérationnelle de l'action éducative sur les territoires.

III-2.5. AGBF

Agrément	DDCS	**Nombre de mesures**	140
Nombre ETP	~8	**Public**	

Structure architecturale

Le service occupe les locaux au 1er étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus.

Mission et types de prises en charge

C'est une mesure judiciaire décidée par le juge des enfants, limitée dans le temps (24 mois maximum) ; elle peut être renouvelée par décision motivée. La personne conserve ses droits en matière civile ou pénale. Elle vise le bon usage des prestations familiales et organise une action éducative en vue d'un retour à l'autonomie.

Elle est conduite par un délégué aux prestations familiales qui peut être une personne morale ou physique. Il doit être qualifié pour assurer cette fonction qui nécessite la compétence de professionnels détenteurs d'un diplôme de travail social et d'un certificat de compétence de délégué aux prestations familiales. Il doit offrir des garanties en termes de responsabilité de gestion, de transfert des prestations familiales et de contrôle des comptes.

Objectif du service AGBF :

- Action éducative directe auprès des parents prenant en compte les besoins, les problèmes, les comportements.
- Action éducative indirecte auprès des enfants, à travers la relation parents/enfants.
- À court terme : maintien de conditions de vie indispensables (logement, santé).
- À moyen terme : organisation du budget, régularisation administrative, plan d'apurement des dettes.
- À long terme : gestion et prévision budgétaire, autonomie financière.
- Protéger les intérêts des majeurs par une gestion adaptée de leurs ressources.
- Garantir aux majeurs les conditions matérielles suffisantes.

Chiffres clés

Nombre de mesures exercées	191
Nombre de mesures au 31/12/2016	140
Nombre de mineurs concernés	533
Nombre de mesures nouvelles	23

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

→| <u>Répartition par âge des familles</u>

- 50,26 % des familles ont entre 18 et 36 ans
- 41,88 % des familles ont entre 37 et 47 ans
- 14,65 % des familles ont entre 48 ans et +

→| Répartition par structure familiale
- 62,30% de familles monoparentales femmes
- 3,66 % de familles monoparentales hommes
- 34,03 % de couples

→| Répartition par famille
- 16,75 % de fratrie composée de 1 mineur
- 33,50 % de fratrie composée de 2 mineurs
- 49,73 % de fratrie composée de 3 mineurs ou plus

→| 15,70 % des familles disposent d'un salaire, les autres vivants avec des revenus sociaux (type RSA) et/ou des prestations familiales

→| 48,69 % des familles résident dans un logement privé, 41,36 % dans un logement social, 9,94 % étant hébergé ou en établissement.

→| 38,21 % des enfants font l'objet d'un placement, 29,84 % font l'objet d'un suivi AEMO, 8,37 % d'un suivi en SAPSAD.

↗ **Réalisations**

L'activité sur l'année 2016 représente 191 mesures soit une progression de 4,30 %, donnant une moyenne de 37,45 familles par ETP. La durée moyenne des suivis a été pour 50 % des familles de 24 mois.

Au 31 décembre 2016, nous décomptions 140 familles soit 56 pour le TGI d'AVIGNON, 53 pour le TGI de CARPENTRAS et 31 pour le secteur Sud et hors département.

Enfin le service a conduit une action collective intitulée « le Café des parents »qui a permis aux familles volontaires d'être dans des temps de partages et d'échanges.

↗ **Enjeux et perspectives**

L'enjeu pour le service est de maintenir son niveau d'activité qui passe par un travail de communication auprès des services départementaux. Par ailleurs l'évaluation étant réalisée nous mettrons en œuvre l'évaluation interne sur 2017 dans la suite de la réalisation du plan d'action d'amélioration.

III-2.6. MJPM

Autorisation	DDCS	**Nombre de mesures**	277
Nombre ETP	~11	**Public**	

Structure architecturale

Le service occupe les locaux au 1er étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus.

Mission et types de prises en charge

Produire une offre de service qui améliore la prestation auprès des personnes vulnérables rencontrant un certain nombre de difficultés d'ordre budgétaire, social, relationnel en raison d'altération médicale ou mentale, ou à la suite de l'échec d'une MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé).

Objectif du service MJPM :

- Assurer la protection des personnes et leurs intérêts patrimoniaux.
- Gérer les ressources (choisies par le juge) « dans l'intérêt de la personne en tenant compte de son avis et de sa situation familiale ».
- Exercer auprès de la personne une action tendant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales.

Chiffres clés

Nombre de mesures exercées au 31/12/2016	249
Nombre de mesures ordonnées	21
Nombre de suivis annuel	270

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

Répartition par âge

- 55 % se répartissent de 20 à 60 ans
- 45 % se répartissent de 61 à +

Répartition par sexe

- 43% de femmes
- 57% d'hommes

Répartition par mesures de protection

- 63,6 % en curatelle renforcée
- 1,6% en curatelle simple
- 28 % en tutelle
- 2 % sous mesure d'accompagnement judiciaire
- 4,8% en sauvegarde de justice

- 69,7 % des personnes protégées vivent à domicile
- 30,3 % des personnes protégées vivent en établissement

- Les mesures nouvelles ont représenté 10 % de l'activité globale du service contre 3,2 % de sorties.

Réalisations

L'année 2016 a mis en évidence notre fragilité en raison de notre trop forte dépendance à l'activité du seul tribunal d'instance d'Avignon (-46 %), de l'effondrement du dispositif MAJ (-66 %).

Par contre le service en disposant d'un logiciel métier sur le champ de la protection des majeurs a optimisé la prise en charge administrative des majeurs protégés favorisant ainsi un travail de proximité des mandataires en direction de ces derniers.

Enfin l'équipe a continué à travailler sur des procédures qui s'articulent avec les items du projet de service.

Enjeux et perspectives

Afin de développer l'action du service un travail de communication s'avère indispensable. Par ailleurs la réalisation de l'évaluation interne sur 2017 devrait permettre de mettre à jour les points clés à améliorer dans l'accompagnement des usagers mais aussi dans l'organisation actuelle. Enfin une stratégie de développement de l'activité représente un enjeu fort notamment en terme budgétaire.

III-2.7. SIE

Habilitation	Justice	**Nombre de mesures**	86 MJIE – 125 mineurs
Nombre ETP	~5	**Public**	0-18 ans

Structure architecturale

Le service occupe des locaux dans un immeuble au rez-de-chaussée intra-muros très proche du centre-ville d'Avignon.
Il est facilement accessible par bus.

Mission et types de prises en charge

Le service est désigné, indifféremment, par les juges des enfants des deux ressorts du Vaucluse par une décision fondée sur :

- Les articles 375 à 375-8 du Code Civil
- Les articles 150 ,514 ,1181 à 1200-1 du Nouveau Code de Procédure Civile

Ou

- L'ordonnance du 2 février 1945 - article 8

Objectif du service :

Le service est mandaté par les Juges des Enfants pour effectuer des MJIE.

L'équipe pluridisciplinaire, travailleurs sociaux et psychologue, a pour missions :

- d'observer les conditions de vie des enfants et des parents,
- de recueillir tous les renseignements dans le but d'éclairer les Magistrats qui prennent les mesures appropriées aux intérêts des enfants et de la famille.

Chiffres clés

Nombre de mesures exercées	86 mesures correspondant à 125 mineurs
Nombre de mesures ordonnées	86 mesures correspondant à 125 mineurs
Nombre de suivis annuel	125 mineurs
Taux d'activité réel	100 %
Nombre de mesures réalisées	86 mesures correspondant à 125 mineurs

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

Répartition par âge

- 33 % d'enfants de moins de 6 ans
- 22 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans
- 16 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans
- 16 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 13 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans

→ Répartition par sexe :
- 55 % de filles
- 45 % de garçons

→ Répartition par fratrie
- 62 % de fratrie composée de 1 mineur ou MJIE ne concernant qu'un mineur de la fratrie
- 24 % de fratrie composée de 2 mineurs ou MJIE ne concernant que 2 mineurs de la fratrie
- 14 % de fratrie composée de 3 mineurs ou plus

→ 25 % des mineurs vivent chez leurs 2 parents ensembles

→ 36 % des mineurs vivent avec leur mère seule

→ 8 % des mineurs vivent avec leur père seul

→ 12 % des mineurs vivent dans des familles recomposées

↗ **Réalisations**

Les principales problématiques donnant lieu à l'ordonnance des MJIE confiées au service sont majoritairement liées à des situations d'important conflit parental, des carences éducatives (défaut de soins, d'hygiène, d'accompagnement spécifique du mineur, absentéisme scolaire), suspicion de mauvais traitements, ainsi que des problématiques plus spécifiquement liées à l'adolescence (conduites à risque, symptômes psychosomatiques, conflit massif ou situation de rupture relationnelle avec les parents).

La file active du SIE est fluctuante et difficilement maîtrisable en raison du mandatement irrégulier des cabinets des JE. Le SIE n'a pas de dispositif de liste d'attente et toutes les MJIE ordonnées sont immédiatement attribuées et mises en œuvre. Seule la capacité annuelle, une fois atteinte, impose l'impossibilité d'accepter de nouvelles mesures sur l'exercice en cours.

La durée moyenne des MJIE (prévue par les textes) est de 6 mois. Sur l'exercice 2016, 75% des MJIE ont pu être réalisées dans ce délai, tandis que 20% ont nécessité des demandes de prorogation en raison de difficultés rencontrées dans la réalisation de la mission, d'une suractivité du service en fin d'année, ainsi que d'évènements de personnel (maladie, congé maternité et parental).

Enjeux et perspectives

L'ambition du SIE dans son évolution future serait de pouvoir augmenter de manière significative la taille du service en doublant sa capacité, de manière à répondre à la demande croissante des magistrats, notamment sur le territoire du Nord Vaucluse, et renforcer la sectorisation de son équipe.

Les objectifs pour l'année 2017 :
- Poursuite d'un travail de proximité et de partenariat avec les magistrats et les différentes structures dans le domaine de la Protection de l'Enfance
- Consolidation et renforcement des connaissances de l'équipe à travers une démarche permanente de formation
- Finaliser la démarche d'évaluation interne qui sera menée à partir de septembre 2017

III-2.8. SSJ

Habilitation	TGI Avignon	**Nombre d'enquêtes de personnalité**	137
		Nombre de contrôles judiciaires	43

Structure architecturale

Le service occupe des locaux dans un immeuble au rez-de-chaussée intra-muros très proche du centre-ville d'Avignon. Il est facilement accessible par bus.

Mission et types de prises en charge

Les missions réalisées par le SSJ sont inscrites dans le Code de Procédure Pénale : articles 81 et suivants pour ce qui concerne l'enquête de personnalité et 138 pour la mesure de contrôle judiciaire.
L'ADVSEA a été habilitée pour mener ces interventions par une décision de l'Assemblée Générale des magistrats du TGI d'Avignon en date du 05/12/2014.

Ordonnée par le magistrat instructeur ou la juridiction de jugement, **l'Enquête de Personnalité** permet d'apporter des éléments d'information sur l'existence et la trajectoire de la personne mise en cause et de compréhension de son acte. Elle participe également, par ses avis, observations et préconisations éventuelles, à apporter aux magistrats des éléments pouvant orienter leurs décisions dans le prononcé d'une peine, lorsqu'ils doivent se prononcer sur une demande de mise en liberté, sur des questions liées aux soins, à l'insertion, ou ordonner des dispositions particulières dans des affaires sensibles touchant à la sphère familiale. Il s'agit là d'une enquête approfondie qui s'appuie sur plusieurs entretiens avec la personne concernée (rencontrée au service, si elle est libre, ou bien sur son lieu de détention), avec son entourage, et le recueil de renseignements auprès de tiers, d'établissements, d'employeurs, de services ayant connu l'intéressé et susceptibles d'en parler. L'ensemble des éléments ainsi recueillis fait ensuite l'objet d'une synthèse et d'un rapport complet et détaillé remis au magistrat.

Le Contrôle Judiciaire à caractère Socio-Éducatif est une alternative à l'incarcération au titre de la détention provisoire. Il vise à éviter ou limiter les effets négatifs de l'incarcération tout en exerçant des mesures de contrôle et en offrant à la personne mise en cause un accompagnement social rapproché et adapté.
La finalité de cette mission est de prévenir la récidive en veillant au respect par la personne concernée des obligations ordonnées par le Magistrat, d'aider celle-ci à mettre en œuvre et mener à bien des démarches d'insertion et le cas échéant de soins, de susciter chez elle une réflexion sur son acte, sur son existence, ainsi que sur les facteurs l'ayant conduit à la commission d'une infraction.

Ces deux missions, ordonnées dans le cadre de procédures pénales, s'inscrivent dans le cadre d'une procédure contradictoire où les parties peuvent avoir accès au dossier, faire valoir leurs droits ou contester certains éléments de la procédure.
Le SSJ intervient principalement sur les ressorts des Tribunaux de Grande Instance d'Avignon et de Carpentras, auxquels se superpose celui du Pôle de l'Instruction d'Avignon.

III-2.9. PFS

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental/ PJJ	**Capacité**	63 places + 2 jeunes majeurs
Nombre ETP	~12	**Public**	0-21 ans
		Nombre d'Assistants Familiaux	~44

Structure architecturale

Les locaux du service de Placement familial sont situés à Avignon en intra-muros dans un immeuble de 3 étages.
Le service occupe également des locaux dans un immeuble de la périphérie d'Avignon destinés à la réalisation des activités de Visites en Présence d'un Tiers.

Mission et types de prises en charge

Les mineurs confiés au service de placement familial relèvent :

- soit d'une mesure d'assistance éducative : placement judiciaires directs au titre de l'Art. 375-3-4° du code Civil,
- soit une mesure au titre de l'enfance délinquante, ordonnance n°45-174 du 02 février 1945. Aucune mesure n'a été réalisée dans ce cadre depuis plusieurs années.

Objectif du service :

Les mineurs garçons et filles de 0 à 18 ans bénéficient d'une prise en charge assurée par une équipe éducative qui associe enfant, parents et famille d'accueil dans un objectif de traitement de la relation familiale en vue du retour de l'enfant dans sa famille naturelle.

Pour les 16/18 ans il y a possibilité d'accompagnement avec hébergement autonome.

Les jeunes majeurs bénéficient d'une prise en charge éducative, financière, visant à leur autonomie sociale, centrée sur un projet scolaire, professionnel, d'insertion sociale. Elle est individualisée et adaptée.

Contexte et éventuelles contraintes liées à l'organisation ou aux particularités des activités

Le service a fait l'objet d'un important projet de restructuration en liaison avec les autorités de tarification, Conseil départemental et PJJ, projet qui, après avoir été autorisé en juillet 2008, a fait l'objet d'un arrêté en mars 2009 portant annulation de l'autorisation de transformation précédente et autorisant le service dans son organisation initiale pour une durée de 15 ans.

La validité de cette autorisation est aujourd'hui contestée par les autorités qui l'ont délivrée. Celles-ci nous demandent de faire procéder à une évaluation externe du service d'ici fin 2014, considérant la validité de ladite autorisation à dater du 03 janvier 2002 bien qu'aucun arrêté ne l'ait fixé à cette date.

Chiffres clés

Nombre de journées d'ouverture	365
Nombre théorique de journées	22 995
Taux d'occupation	100 %
Nombre arrêté de journées	22 995
Nombre réel de journées	24 976
Taux d'occupation réel en %	104,24

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

Répartition par âge

- 13 % d'enfants de moins de 6 ans
- 20 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans
- 8 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans
- 19 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 40 % d'enfants âgés de 16 à 19 ans

Répartition par sexe :

- 52 % de filles
- 48 % de garçons

- Origine géographique : 97 % de mineurs sont originaires de Vaucluse

Répartition par unité territoriale :

- 55 % UT du Comtat
- 28 % UT du Grand Avignon
- 10 % UT Sud Vaucluse
- 8 % UT Haut Vaucluse

Réalisations

- Poursuite de la démarche projet de service engagée fin 2015 et qui se poursuivra sur l'année 2017, autour de 3 axes de travail.
- Organisation de service revisitée sous l'impulsion de la nouvelle équipe de direction
- Mise en place de nouveaux outils professionnels :
  - Guide de l'assistant familial
  - Ateliers à thèmes
  - Nouvelle structuration de stage préparatoire des 60h
  - Classeur pour l'enfant
  - Visite de conformité au domicile des Assistants Familiaux
  - Participation à la recherche-action de l'ONED « Entre continuités et ruptures dans l'accueil familial » conduite par l'ERP
- Mise en place du conseil de vie sociale avec la participation notamment de 2 administrateurs

Enjeux et perspectives

- Finalisation de la réécriture du projet de service
- Structuration en pôle soutien familial, en lien avec le SAPSAD et les VPT
- Préparation du déménagement sur le site de la Verdière
- Élaboration de fiches de mission pour chacun des salariés
- Procédures liées à la gestion des dossiers mineurs

III-2.10. SAPSAD

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental	**Capacité**	18 accueils
Nombre de poste ETP	~4,40	**Public**	0-18 ans
		Nombre d'Assistants Familiaux	~3

Structure architecturale

Le service est situé dans un petit pavillon au 783 avenue Jean-Henri Fabre à Carpentras (sortie de Carpentras côté pôle santé) qui se compose de :

- en rez-de-chaussée : accueil, bureau de confidentialité, toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, cuisine, salle de réunion, chaufferie,
- à l'étage : 3 bureaux, salle de bain et toilettes,
- un terrain avec jardin clos,
- un grand parking et une place parking pour les personnes à mobilité réduite.
- Les locaux sont desservis par une ligne de bus.

Mission et types de prises en charge

Le cadre juridique du SAPSAD est conforme à la réforme de la protection de l'enfance de mars 2007.
Les mineurs confiés au service par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance relèvent :

- soit d'une mesure judiciaire d'assistance éducative – placement au titre de l'Art. 375-3-3° du code Civil,
- soit d'un accueil provisoire dans le cadre de la protection administrative, Art L 222-5-1er du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Objectif du service :

En tant qu'alternative à la mesure de placement, la mesure SAPSAD vise à permettre le maintien de l'enfant dans son milieu de vie, l'intervention socio-éducative étant centrée sur la famille afin de soutenir sa capacité dévolution.
Il s'agit d'une intervention qui s'inscrit en soutien de la parentalité avec un accompagnement personnalisé des parents et de l'enfant dans son milieu familial par des travailleurs sociaux et avec le support d'assistants familiaux.
La mission du service se déploie dans 3 directions :

- protéger l'enfant, exercer à son égard un contrôle et une vigilance quant à sa sécurité physique et morale et faire cesser le danger.
- éviter une séparation de l'enfant et de sa famille en soutenant les parents dans leur fonction et responsabilité parentales en s'appuyant sur leurs compétences.
- soutenir la famille dans son intégration dans le tissu social, culturel, professionnel.

Chiffres clés

Capacité autorisée	18
Nombre de journées d'ouverture	365
Nombre théorique de journées	6 570
Taux d'activité arrêté en %	97,79 %
Nombre arrêté de journées	6 425
Nombre réel de journées	6 392
Taux d'activité réel en %	97,78 %

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

Répartition par âge

- 39 % d'enfants de moins de 6 ans
- 11 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans
- 11 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans
- 28 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans
- 11 % d'enfants âgés de 16 à 19 ans

Répartition par sexe :

- 47 % de filles
- 53 % de garçons

Répartition par fratrie

- 44 % de fratrie composée de 1 mineur
- 28 % de fratrie composée de 2 mineurs
- 28 % de fratrie composée de 3 mineurs ou plus

59 % des mineurs vivent dans une famille monoparentale

28 % des mineurs vivent dans la famille parentale, 11 % dans la famille recomposée, et 2 % dans la famille élargie.

Réalisations

- Nouvelles activités culturelles
- Mise en place d'un café des parents
- Mise en place des groupes de paroles (CVS)
- Actions de soutien à la parentalité
- Ateliers de soutien à l'éducation

Enjeux et perspectives

- Finalisation de la réécriture du projet de service
- Structuration en pôle soutien familial, en lien avec le PFS et les VPT
- Élaboration de fiches de mission pour chacun des salariés

III-2.11. FOYER LES SOURCES

Autorisation / Habilitation	Conseil départemental			
Nombre de poste ETP	~18			
Nombre de jours d'ouverture	365			
Capacité	19 places dont 10 en studios	**Détail accueil :**	unité d'hébergement collectif	9 jeunes
Public	17-21 ans		studios dans l'unité collective	2 jeunes
			studios périphériques	6 jeunes
			appartement partagé	2 jeunes

Structure architecturale

L'établissement occupe deux maisons dans Avignon extra-muros qui ont fait l'objet d'une réhabilitation récente.

Mission et types de prises en charge

Foyer éducatif répondant à une mission de protection de l'enfance et protection administrative des jeunes majeurs.

De Janvier 2013 à Novembre 2013 le Foyer les Sources est agréé par le Conseil départemental de Vaucluse et habilité par le Ministère de la Justice pour accueillir des adolescents et des jeunes adultes, garçons et filles, âgés de 16 à 21 ans dans le cadre législatif et règlementaire suivant : article 375 à 375-8 du code Civil, Décret 75-43 du 18 février 1975, Ordonnance 45-174 du 2 février 1945,loi du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, loi du 05 Mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Depuis le 07 Novembre 2013 le foyer les Sources n'est plus habilité par le Ministère de la Justice. Dorénavant tous les jeunes accueillis qu'ils soient mineurs ou majeurs nous sont adressés par le Conseil départemental.

Objectif de l'établissement :

Accueillir des adolescents et des jeunes majeurs, garçons et filles, âgés de 16 à 21 ans et mettre en place un dispositif relationnel visant leur développement psychique, intellectuel, affectif et leur socialisation.
S'appuyer à la fois sur les techniques de personnalisation de projet et sur la participation des jeunes à des actions collectives.
Travailler avec le jeune et sa famille sur la relation parents/enfants.

Contexte et éventuelles contraintes liées à l'organisation ou aux particularités des activités

Le service a fait l'objet d'un important projet de restructuration en liaison avec les autorités de tarification, Conseil départemental et PJJ, projet qui, après avoir été autorisé en juillet 2008, a fait l'objet d'un arrêté en mars 2009 portant annulation de l'autorisation de transformation précédente et autorisant le service dans son organisation initiale pour une durée de 15 ans. La validité de cette autorisation est aujourd'hui contestée par les autorités qui l'ont délivrée. Celles-ci nous demandent de faire procéder à une évaluation externe du service d'ici fin 2014, considérant la validité de ladite autorisation à dater du 3 janvier 2002 qui vient de nous être signifiée par arrêté du 17/12/2013.

Chiffres clés

Nombre de journées d'ouverture	365
Nombre réalisé de journées	6 935
Taux d'occupation arrêté en %	89,40
Nombre arrêté de journées	6 200
Nombre réel de journées	6 323
Taux d'occupation réel en %	91,18

Faits notables

Au niveau du public concerné, il est à constater les éléments suivants :

Répartition par âge à l'admission **26 jeunes**
- De 16 à 18 ans = 10 (soit environ 38 %)
- De 19 à 21 ans = 16 (soit environ 62 %)

A la Sortie **9 jeunes**
- De 17 à 18 ans : 2 (environ 22 %)
- De 19 à 21 ans : 7 (environ 78 %)

Répartition par sexe **26 jeunes** :
- 9 filles (soit environ 35%)
- 17 garçons (environ 65 %)

Répartition Unité Territoriale **26 jeunes**
- Grand Avignon : 11 (soit environ 42 %)
- Haut Vaucluse : 6 (soit environ 23 %)
- Comtat : 6 (soit environ 23%)
- Sud Vaucluse : 2 (soit environ 8 %)
- Autres départements : 1 (soit env. 4%)

Situation Scolaire à la Sortie **9 jeunes**
- 1ère année de CAP Esthétique : 1
- 1ère année BTS MUC : 1
- Contrat Pro : 2
- Fac Droit 2ème année : 1
- Sans Emploi : 4

Réalisations

- Poursuite de la collaboration étroite avec le RESAD
- Travail de réflexion mensuel avec la psychiatrie
- Réunions de travail avec ELISEA, intervention auprès de certains jeunes et de l'équipe
- Interventions biannuelles de l'ANPAA auprès des jeunes sur les différents modes d'accueil
- Intervention trimestrielle d'une conseillère conjugale du planning familial auprès des jeunes et mis en place d'une permanence sur l'établissement pour des rencontres individuelles
- Rapprochement avec le CODES pour conduire un atelier autour de l'alimentation
- Sorties culturelles trimestrielles à la journée sur le thème de la nature et de l'ornithologie avec un intervenant extérieur
- Atelier photo en soirée et petit sage pendant les vacances scolaires avec un intervenant extérieur
- Sorties culturelles avec Culture du Cœur

Enjeux et perspectives

- Poursuivre l'évaluation interne à raison d'un CP une fois par trimestre.
- Rendre efficiente une P/C en MECS par un travail mensuel en réunion technique
- Prolonger le travail entamé avec le service de prévention spécialisé pour clarifier les opportunités pour la MECS les Sources.

III-3. TRANCHE DE VIE

Foyer les Sources | Randonnée à Saint-Rémy de Provence | décembre 2016 | 1 surveillant de nuit, 1 éducatrice et 5 jeunes

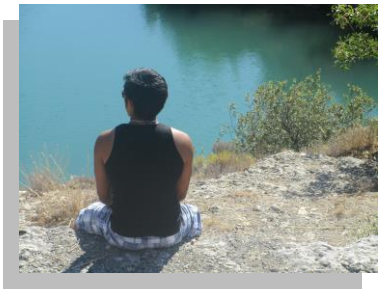

Foyer les Sources | Camp Lac d'Esparon dans le Verdon | août 2016 | 2 éducateurs et 8 jeunes

Foyer les Sources | Initiation plongée sous-marine Marseille | juillet 2016 | 1 surveillant de nuit, 1 éducatrice et 8 jeunes

Foyer les Sources | Atelier « Arts plastiques » | Sur l'année | Marion Galerand, ES et Christophe Fournier, ES

Foyer les Sources | Atelier « Cuisine » du groupe extérieur en studios | 2 fois par mois | Marion Galerand, ES et Romy BOINET, ES

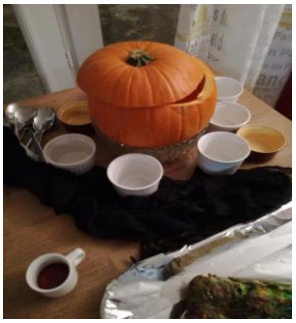

MECS le Moulin du Vaisseau | « Construction cabane » | Octobre 2016, Toussaint | Groupe « Bidibidi » (plus jeunes) et éducateurs

Séjour pour le groupe des plus jeunes (« BIDIBIDI ») : activité fabrication de cabane.

Le camp de la toussaint a pour objectif de travailler plus particulièrement les dynamiques de groupes en début d'année.

MECS le Moulin du Vaisseau | « Construction parcours de motricité » | mai 2016 | homme d'entretien, éducateurs, psychologue, chef de service, directeur et Sofiane du groupe PIXELS

Suite aux constats réalisés en réunion d'équipe du groupe des plus jeunes :
- difficultés de nombreux enfants à percevoir leurs corps
- schémas corporels perturbés

Décision de travailler pour permettre aux enfants d'éprouver, de découvrir autrement leur corps. La construction d'un petit parcours de motricité a été engagée. Afin de limiter les couts, de nombreux salariés ont aidé à la fabrication directement. Certains enfants ont aussi mis la main à la brouette. Ce travail autours du corps est poursuivi.

MECS le Moulin du Vaisseau | « Jardin des 5 sens » | 1er semestre 2016 | éducateurs et groupe PIXELS

L'activité « Jardin des 5 sens » est un projet porté avec le groupe des plus âgés afin de de travailler sur les 5 sens.

MECS le Moulin du Vaisseau | « séjour Toussaint Team Paradise » | Toussaint 2016 | éducateurs et groupe Team Paradise

Dans le cadre du projet annuel « Les 4 éléments » découverte d'un musée aquarium.

MECS le Moulin du Vaisseau | « Piano après-midi parents » | Juin 2016 | éducateurs et enfants de 8 à 11 ans

Temps convivial en juin 2016.
Les enfants peuvent présenter leurs apprentissages de la pratique du piano qu'ils ont engagé à l'année.
Une professeure de piano intervient pour des cours individuels pour 8 à 11 enfants.

MECS le Moulin du Vaisseau | « Noël au Moulin » | Noël 2016 | Toute la MECS

Chaque année à lieu le repas de Noël avec les enfants et les personnels.
À cette occasion les enfants présentent un petit spectacle qu'ils montrent à leurs parents en janvier à l'occasion de la galette des rois.

Prévention Spécialisée | « THAG – Traces, Histoire et Avenir des Griffons » | juillet 2016 | Éducateurs, psychologue, jeunes et habitants des Griffons

4 temps d'expo du projet THAG (traces, histoire et avenir des griffons) qui ont eu lieu en soirée au mois de juillet 2016.

Le projet THAG est un travail autour de la mémoire et l'histoire du quartier des Griffons à Sorgues qui est amené à être détruit. Cela a concerné de nombreux habitants d'hier et d'aujourd'hui.

5 jeunes nous ont aidés durant ces expos (montage, démontage, accueil des habitants...) mais le projet initial a touché une vingtaine de jeunes et leur famille au travers d'ateliers photos, de groupe de paroles, de recueil d'images et de souvenirs, les expos photos étant le rendu d'une partie du travail mené en amont.

Avec Amélie Pascal, Valentine Guiraud et Emmanuelle Barbier, Équipe Grand Avignon-Sorgues et la participation de Sophie Villaret, psychologue du service sur le secteur Nord Vaucluse.

PFS | Génogramme « l'arbre de ma famille » | 2016 et + | 1 psychologue, 2 éducateurs et enfants en famille d'accueil

Cet arbre peint par les enfants est réalisé dans le but de reconstituer une fratrie et leur permettre de se resituer dans leur schéma familial.

MECS la Verdière | Potager du groupe Phoenix | 2016 et au-delà | ~3 éducateurs et 11 jeunes

L'idée vient d'un éducateur qui souhaitait profiter de l'espace vert disponible sur le groupe.

Avec la collaboration de jeunes MNA, ils ont commencé à l'installer, rejoints par le reste du groupe pour l'entretien.

Cette année, il a été amélioré par un arrosage automatique et une production plus réduite.

MECS la Verdière | « Arbre de vie » du groupe Atlas | perspectives 2017 et au-delà | 1 éducatrice et 11 jeunes

L'« Arbre de Vie » a été dessiné par une éducatrice et décoré par les jeunes du Groupe Atlas.

Il sera complété par des petits sous-verre sur lesquels seront inscrites des citations des jeunes (humeurs positives, négatives, sur l'avenir...).

Projet à suivre...

III-4. COORDONNÉES DES SERVICES

MECS LA VERDIÈRE
Direction : Fabienne ALLEAUME
641 chemin de la Verdière
84140 MONTFAVET
T. 04 90 31 00 83 F. 04 90 32 83 90

FOYER LES SOURCES
Direction : Noëlle SEGU
86 avenue des Sources
84000 AVIGNON
T. 04 90 87 30 76 F. 04 90 88 10 27

MECS LE MOULIN DU VAISSEAU
Direction : Christian KOEHRLEN
1750 La Venue de Mormoiron
84380 MAZAN
T. 04 90 69 70 38 F. 04 90 69 60 13

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ SAPSAD-VPT
Direction : Alain CHARLES
19 ter, rue Thiers
84000 AVIGNON
T. 04 90 80 64 50 F. 04 90 80 64 69

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE
Direction : Olivier TIVOLI
641 chemin de la Verdière
84140 MONTFAVET
T. 04 90 31 36 72 F. 04 90 31 32 89

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE
Direction : Jacques REVERDY
1 rue Ninon Vallin,
Résidence « Le San Miguel » - Entrée C2
84000 AVIGNON
T. 04 90 80 63 40 F. 04 90 80 63 41

SERVICE SOCIO JUDICIAIRE
Direction : Jacques REVERDY
1 rue Ninon Vallin,
Résidence « Le San Miguel » - Entrée C2
84000 AVIGNON
T. 04 90 80 63 40 F. 04 90 80 63 41

SAEGPS AGBF et MJPM
Direction : Jacques REVERDY
25 avenue de la Trillade
1er étage
84000 AVIGNON
T. 04 90 16 61 90 F. 04 90 82 26 06

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU
Direction : Véronique DARNAL
25 avenue de la Trillade
Rez-de-chaussée
84000 AVIGNON
T. 04 90 27 68 85 F. 04 90 27 68 86

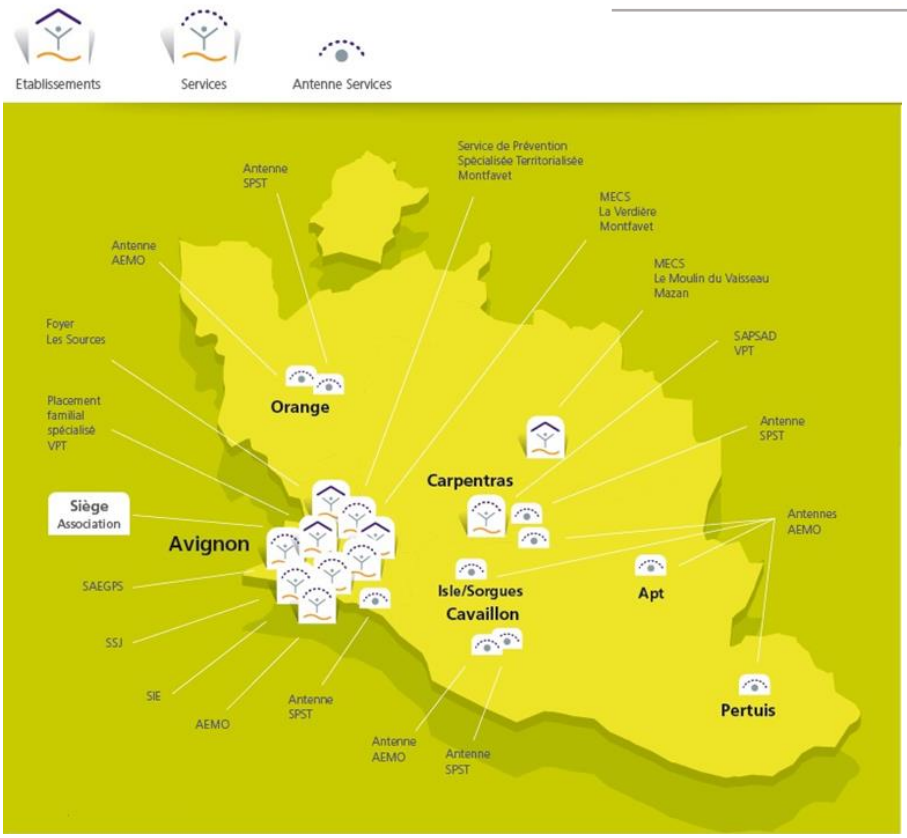

IV- REMERCIEMENTS

La part du Colibri

Un immense incendie ravage la jungle.
Affolés, les animaux fuient en tous sens.
Seul un colibri, sans relâche,
fait l'aller-retour de la rivière au brasier,
une minuscule goutte d'eau dans son bec,
pour l'y déposer sur le feu.
Un toucan à l'énorme bec l'interpelle :
"tu es fou, colibri, tu vois bien que cela ne sert à rien".
"Oui, je sais" réponds le colibri, "mais je fais ma part"…

Merci à chacun d'entre vous pour votre part.

Lara Mazelier